



NOTICE ANNUELLE DE METRO INC.
Exercice financier terminé le 28 septembre 2019

12 décembre 2019

Table des matières

<i>Informations prospectives</i>	1
1. CONSTITUTION	2
1.1. <i>Constitution de l'émetteur</i>	2
1.2. <i>Relations intersociétés</i>	2
2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES	3
3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	7
3.1. <i>Activités de la Société</i>	7
3.2. <i>Produits, marques et services</i>	10
3.3. <i>Services de bannières</i>	11
3.4. <i>Ressources humaines</i>	11
3.5. <i>Propriété intellectuelle</i>	12
3.6. <i>Environnement concurrentiel</i>	12
3.7. <i>Saisonnier</i>	12
3.8. <i>Recherche et développement</i>	12
3.9. <i>Responsabilité d'entreprise</i>	13
3.10. <i>Réglementation</i>	15
3.11. <i>Activités de prêts</i>	15
3.12. <i>Facteurs de risque</i>	15
4. DIVIDENDES	15
5. STRUCTURE DU CAPITAL-ACTIONS	15
6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	16
6.1. <i>Cours et volume</i>	16
6.2. <i>Cotes de solvabilité et dettes</i>	16
6.3. <i>Placements antérieurs</i>	18
7. TITRES ENTIÈRES ET TITRES ASSUJETTIS À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSION	19
8. ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	19
8.1. <i>Nom, poste et titres détenus</i>	19
8.2. <i>Interdiction d'opérations, faillites, amendes ou sanctions</i>	22
8.3. <i>Conflit d'intérêts</i>	23
9. POURSUITES	23
10. PARTIES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	24
11. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	24
12. CONTRATS IMPORTANTS	24
13. INTÉRÊT DES EXPERTS	24
13.1. <i>Nom des experts</i>	24
13.2. <i>Intérêt des auditeurs externes de la Société</i>	24
14. INFORMATIONS À PROPOS DU COMITÉ D'AUDIT	24
15. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	24
ANNEXE A – INFORMATIONS À PROPOS DU COMITÉ D'AUDIT	26
ANNEXE B - MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT	28

À moins que le contexte ne l'indique autrement, l'emploi dans la présente notice annuelle des termes « notre », « nos », « nous », « METRO » et « Société » fait collectivement référence à Metro inc. et à ses filiales, et l'emploi du terme *Metro* réfère aux magasins opérés sous les bannières *Metro* et *Metro Plus*.

Toute l'information contenue dans la présente notice annuelle est en date du 28 septembre 2019 à moins d'indication contraire. Les documents divulgués publiquement par la Société auxquels il est référé de temps à autre dans la présente notice annuelle sont intégrés par renvoi et se retrouvent dans leur intégralité sur le site du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») (www.sedar.com) ou sur le site Internet corporatif de METRO (www.corpo.metro.ca).

Sauf indication contraire, tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens. La présente notice annuelle couvre l'exercice financier de 52 semaines clos le 28 septembre 2019, sauf indication contraire et à l'exception de l'information contenue dans les documents intégrés par renvoi arrêtée à une date différente.

Informations prospectives

La présente notice annuelle (la « Notice ») contient diverses expressions qui pourraient, au sens de la réglementation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, constituer des informations prospectives. De façon générale, toute déclaration contenue dans la présente Notice qui ne constitue pas un fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. Les expressions « continuer », « entend », « considère », « prévoit », « entrevoit », « prévu », « croit », « estime » et autres expressions similaires de même que l'emploi du temps futur ou conditionnel indiquent en général des déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives pouvant être contenues dans la présente Notice font référence à des hypothèses que nous estimons être raisonnables en date du 12 décembre 2019 sur l'industrie alimentaire au Canada, l'économie en général, notre budget annuel ainsi que notre plan d'action 2020 et nos résultats financiers pour notre année financière 2019.

Les facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues décrites dans nos déclarations prospectives sont présentés sous la rubrique « Gestion des risques » se trouvant aux pages 33 à 36 du Rapport de gestion et États financiers consolidés 2019 de la Société (le « Rapport annuel 2019 »).

Les déclarations prospectives contenues dans la présente Notice ne donnent pas de garantie quant à la performance future de la Société et elles supposent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes pouvant faire en sorte que notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, notre entreprise ou notre réputation diffèrent significativement. D'autres risques ou incertitudes que nous estimons actuellement comme étant non importants pourraient aussi avoir un impact négatif important. La Société considère que ces déclarations sont raisonnables et pertinentes à la date de publication de la présente Notice et représentent ses attentes. La Société n'a pas l'intention de mettre à jour les déclarations prospectives qui pourraient être contenues aux présentes, sauf si requis par la loi.

1. CONSTITUTION

1.1. Constitution de l'émetteur

La Société est régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec). Elle résulte de la fusion de Groupe Métro-Richelieu inc. et de Épiciers Unis inc. le 30 avril 1982. Le nom de la société résultant de la fusion était alors Groupe des Épiciers Unis Métro-Richelieu inc.

Groupe Métro-Richelieu inc. a été constituée sous le nom Magasins LaSalle Stores limitée en vertu de la *Loi sur les compagnies* (Québec) par lettres patentes datées du 22 décembre 1947. En septembre 1976, l'entreprise, alors connue sous le nom Marchés d'Aliments Métro Ltée a fusionné avec Épicerie Richelieu limitée afin de former Métro-Richelieu inc. Cette dernière a modifié son nom en 1979 pour Groupe Métro-Richelieu inc.

Épiciers Unis inc. a été constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies* (Québec) par lettres patentes datées du 31 août 1928.

Depuis la fusion de Groupe Métro-Richelieu inc. et de Épiciers Unis inc. le 30 avril 1982, Groupe des Épiciers Unis Métro-Richelieu inc. a changé son nom à deux reprises : tout d'abord, elle a changé le nom qu'elle utilisait depuis la fusion du 30 avril 1982, soit Groupe des Épiciers Unis Métro-Richelieu inc., pour le nom Métro-Richelieu inc. par certificat de modification daté du 25 septembre 1986, et ensuite une deuxième fois, par certificat de modification daté du 26 janvier 2000, pour adopter son nom actuel.

Le capital-actions de la Société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées. La Société a éliminé la structure à deux paliers du capital-actions le 1er février 2012 par certificat de refonte. Toutes les actions à droit de vote multiple catégorie B émises et en circulation à ce moment dans le capital-actions de la Société ont été converties en actions à droit de vote subalterne catégorie A (comportant un droit de vote par action) sur la base de une pour une. Par la suite, les actions à droit de vote subalterne ont été redésignées en tant qu'actions ordinaires. La Société a également modifié son symbole boursier « MRU.A » pour « MRU » afin de tenir compte de l'élimination de la structure à deux paliers de son capital-actions.

Le siège social et principal lieu d'affaires de la Société est situé au 11011, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal (Québec) H1C 1V6.

1.2. Relations intersociétés

Metro inc. est une société de portefeuille qui exerce ses activités par l'entremise de ses filiales. Le tableau suivant présente les principales filiales de la Société, leur juridiction de constitution et le pourcentage des droits de vote ainsi que le pourcentage des titres sans droit de vote que détient la Société dans ses filiales en date du 28 septembre 2019 :

	Pourcentage des droits de vote	Pourcentage des actions sans droit de vote	Territoire de constitution
Metro Richelieu inc. (« Metro Richelieu »)	100 %	100 %	Canada
McMahon Distributeur pharmaceutique inc. (« McMahon ») ⁽¹⁾	100 %	100 %	Canada
Metro Québec immobilier inc. ⁽¹⁾	100 %	100 %	Canada
Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. (« Groupe Jean Coutu »)	100 %	S/O	Québec
Centre d'information Rx Ltée ⁽²⁾	100 %	S/O	Canada
Pro Doc Ltée (« Pro Doc ») ⁽²⁾	100 %	100 %	Québec
Metro Ontario inc. (« Metro Ontario »)	100 %	100 %	Canada
Metro Ontario Pharmacies Limited ⁽³⁾	100 %	100 %	Canada
Metro Ontario Real Estate Limited ⁽³⁾	100 %	S/O	Canada

	Pourcentage des droits de vote	Pourcentage des actions sans droit de vote	Territoire de constitution
Groupe Adonis inc. (« Groupe Adonis ») ⁽¹⁾	100 %	100 %	Canada
Groupe Phoenicia inc. (« Groupe Phoenicia ») ⁽¹⁾	100 %	100 %	Canada
Groupe Première Moisson inc. (« Groupe Première Moisson ») ⁽¹⁾	75 %	S/O	Canada
MissFresh inc. (« MissFresh ») ⁽¹⁾⁽⁴⁾	70 %	S/O	Canada

Notes :

(1) La Société détient indirectement les actions de cette société par l'entremise de Metro Richelieu inc.

(2) La Société détient indirectement les actions de cette société par l'entremise de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

(3) La Société détient indirectement les actions de cette société par l'entremise de Metro Ontario inc.

(4) La Société a conclu, le 9 décembre 2019, la vente de l'entreprise MissFresh dans le cadre d'une transaction portant sur l'ensemble des actifs de MissFresh.

2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

Au cours des trois (3) derniers exercices financiers, METRO et ses détaillants ont procédé à des travaux majeurs dans 115 magasins d'alimentation soit, l'ouverture de 21 magasins (y compris les relocalisations), l'agrandissement de 20 magasins et la rénovation de 74 magasins. Ces travaux représentent une augmentation de 1,40 % de la superficie de vente de son réseau de détail alimentaire pour toutes les bannières alimentaires confondues.

Ces investissements auront permis d'établir, à la grandeur du réseau, des bases solides et durables sur lesquelles METRO et ses détaillants continuent d'accroître le réseau de détail. Vous trouverez ci-dessous plus de détails sur les faits marquants des trois (3) dernières années.

2019

Développements opérationnels : En 2019, METRO a poursuivi le regroupement des activités pharmaceutiques et le partage des meilleures pratiques d'affaires entre METRO et le Groupe Jean Coutu. La première phase du regroupement des activités de distribution pharmaceutique a été complétée à l'été 2019 et les commandes de plus de 300 clients de l'Ontario sont désormais centralisées au centre de distribution de Varennes du Groupe Jean Coutu, lequel est à la fine pointe de la technologie. Il s'agit de la première étape vers la mise en place de la chaîne opérationnelle unifiée assurant à la Société plus d'agilité et plus d'efficacité.

Le Groupe Jean Coutu a célébré ses 50 ans d'existence, soit 50 ans de service à la clientèle de qualité, d'innovations et d'amitié.

Conformément à l'accord intervenu avec le Commissaire de la concurrence du Canada, METRO a complété le dessaisissement de ses droits dans dix (10) pharmacies au cours de l'année.

En mai 2019, METRO a débuté le service d'épicerie en ligne en Ontario. Il est maintenant possible pour 1,9 million de ménages dans la région du grand Toronto de bénéficier de ce service. Les clients peuvent aller chercher leur commande dans l'un des deux magasins proposant le service en ligne ou faire livrer celle-ci à leur domicile. Les produits sont sélectionnés par des employés de METRO spécialement formés à cet effet.

En 2019, METRO a continué d'investir dans ses magasins. Au Québec, un (1) magasin *Adonis* et un (1) magasin *Super C* ont été relocalisés et des rénovations majeures ont été réalisées dans dix (10) autres magasins. En Ontario, deux (2) magasins *Metro*, trois (3) magasins *Food Basics* et un (1) magasin *Adonis* ont été ouverts. De plus, deux (2) magasins *Metro* ont été convertis à *Food Basics* et des rénovations majeures ont été complétées dans dix (10) autres magasins.

Groupe Première Moisson a ouvert un nouvel établissement de vente dans la région métropolitaine de Montréal, portant ainsi le nombre de boulangeries *Première Moisson* actives dans la région métropolitaine de Montréal à 22 en plus d'une (1) située dans la ville de Québec et deux (2) dans la région de Gatineau-Ottawa.

Après avoir annoncé en octobre 2017 un investissement de 400 millions de dollars sur six (6) ans* dans le réseau de distribution de la Société en Ontario, les travaux de construction du nouveau centre de distribution semi-automatisé de produits frais près du

* Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

centre actuel (Vickers Road) à Toronto ont débuté en août 2019. Le nouveau centre de distribution sera doté d'une technologie de pointe qui aidera la Société à améliorer le service à son réseau de magasins et à offrir une plus grande fraîcheur et une plus grande variété de produits*.

METRO s'est classée au 10^e rang dans une étude sur la réputation des entreprises faisant affaire au Canada, menée par le Reputation Institute. C'est la première fois que la Société se classe au top 50. Le premier rapport Canadian BrandZ publié en 2019 a classé *Metro* comme la marque alimentaire ayant le plus de valeur au Canada et la 19^e marque canadienne ayant le plus de valeur dans l'ensemble.

Le 17 janvier dernier, avec d'autres entreprises, la Société a annoncé qu'elle chercherait à réduire de 50 % le gaspillage alimentaire dans le cadre de ses opérations d'ici 2025. La Société a déjà d'importants projets en place en la matière, soit le programme de gestion des matières résiduelles et celui de dons de produits alimentaires *Récupartage*. Au cours de l'exercice, nous avons dévoilé notre politique de gestion des emballages et imprimés et avons réaffirmé notre volonté de réduire de 50 % les sacs de plastique à usage unique dans les magasins de nos bannières d'alimentation et de pharmacie de la Société d'ici la fin de l'exercice 2023. Ces initiatives s'ajoutent à celles déjà mises en place soit : améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments de la Société, le programme visant à améliorer les consignes de recyclage sur les emballages des marques privées de produits d'alimentation et l'opportunité pour les clients des magasins *Metro* du Québec d'apporter leurs contenants réutilisables pour faire l'achat de produits frais.

Développements financiers et corporatifs : Après une période d'environ un (1) an au cours de laquelle le programme de rachat d'actions n'avait pas été renouvelé, notamment parce que la Société avait choisi, durant cette période, d'allouer les liquidités excédentaires disponibles au remboursement d'une partie de la dette encourue pour la Transaction (telle que définie ci-dessous), le conseil d'administration de la Société a autorisé, le 20 novembre 2018, le rétablissement du programme de rachat d'actions dans le cours normal des activités à partir du 23 novembre 2018. La Société a racheté, dans le cours normal de ses activités, entre le 23 novembre 2018 et le 22 novembre 2019, plus de trois (3) millions de ses actions et a renouvelé son programme de rachat d'actions pour l'année 2019-2020.

Événements subséquents

Le 10 octobre 2019, le syndicat bancaire de METRO a accepté de prolonger la date d'échéance de la facilité de crédit rotative autorisée, renouvelable et non garantie de 600 millions de dollars (la « Facilité de crédit ») du 3 novembre 2023 au 3 novembre 2024.

La Société a conclu, le 9 décembre 2019, la vente de l'entreprise MissFresh dans le cadre d'une transaction portant sur l'ensemble des actifs de MissFresh.

2018

Acquisitions d'entreprise : Le 11 mai 2018, la Société a complété l'acquisition de toutes les actions à droit de vote subalterne catégorie A du Groupe Jean Coutu en circulation et toutes les actions catégorie B du Groupe Jean Coutu en circulation pour une contrepartie totale de 4,5251 milliards de dollars (la « Transaction »), le tout tel que plus amplement décrit dans la déclaration d'acquisition d'entreprise datée du 25 juillet 2018 disponible sur SEDAR.

Cette Transaction a permis à la Société d'augmenter de façon significative ses activités dans l'industrie de la pharmacie allant de 254 pharmacies à la fin de l'exercice financier 2015 à 669 pharmacies opérant sous les diverses bannières pharmaceutiques à la fin de l'exercice financier 2018. Cette Transaction représente la plus importante acquisition de la Société à ce jour. À la suite de la Transaction, le Groupe Jean Coutu est devenu une filiale en propriété exclusive directe de la Société. Selon les modalités de la Transaction, la contrepartie globale transférée aux actionnaires du Groupe Jean Coutu était composée de 3,3772 milliards de dollars en espèces et de l'émission d'environ 28 millions d'actions ordinaires de la Société représentant 1,1479 milliards de dollars.

Avant la Transaction, les actions catégorie A du Groupe Jean Coutu étaient inscrites à la cote de la Bourse de Toronto. Après la réalisation de la Transaction, les actions catégorie A ont été radiées de la cote de la Bourse de Toronto et le Groupe Jean Coutu a cessé d'être un émetteur assujéti dans chacune des provinces du Canada.

En Octobre 2017, pour financer la composante en espèces du prix d'acquisition payable pour la Transaction, la Société a obtenu des facilités de crédit entièrement garanties par la Banque de Montréal, la Banque canadienne impériale de commerce et la Banque Nationale du Canada. Ces facilités consistaient en une facilité de crédit à terme de 500 millions de dollars

* Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

(constituée d'une tranche A d'un capital de 100 millions de dollars échéant dans trois (3) ans, d'une tranche B d'un capital de 150 millions de dollars échéant dans quatre (4) ans et d'une tranche C d'un capital de 250 millions de dollars échéant dans cinq (5) ans), d'un prêt relais d'un montant de 250 millions de dollars pour un (1) mois, d'une facilité à terme relative à la vente d'actifs d'un montant de 1,5 milliards de dollars et d'une facilité à terme d'un capital de 1,2 milliards de dollars échéant dans un (1) an. Finalement, seulement la facilité de crédit à terme de 500 millions de dollars et le prêt relais d'un montant de 250 millions de dollars pour un (1) mois ont été utilisés, puisque la Société a financé le reste de la composante en espèce du prix d'acquisition en disposant de son investissement dans Alimentation Couche-Tard inc. et en émettant des billets non garantis de premier rang par voie de placement privé, le tout tel que décrit ci-dessous.

La Société a complété la vente d'une majorité de son placement dans Alimentation Couche-Tard inc. en octobre 2017, pour un produit net des frais et commissions y afférents de 1,534 milliards de dollars. Le produit de cette vente a été utilisé pour financer une portion de la composante en espèces du prix d'acquisition payable pour la Transaction. À la suite de cette vente, la Société a mis fin à la facilité à terme relative à la vente d'actifs de 1,5 milliards de dollars.

La Société a complété l'émission de billets non garantis de premier rang par placement privé le 4 décembre 2017 pour un montant total de 1,2 milliards de dollars. Le placement privé était composé de billets non garantis de premier rang série F portant intérêt au taux de 2,68 % échéant le 5 décembre 2022, d'un capital global de 300 millions de dollars, de billets non garantis de premier rang série G portant intérêt au taux de 3,39 % échéant le 6 décembre 2027 d'un capital global de 450 millions de dollars et de billets non garantis de premier rang série H portant intérêt au taux de 4,27 % échéant le 4 décembre 2047 d'un capital global de 450 millions de dollars. Le produit de cette émission a été utilisé pour financer la portion restante de la composante en espèces du prix d'acquisition payable pour la Transaction. La Société a donc mis fin à la facilité à terme de 1,2 milliards de dollars.

Le 6 décembre 2017, la Société a amendé les termes de la facilité de crédit à terme de 500 millions de dollars afin d'y prévoir une tranche A d'un capital de 100 millions de dollars échéant dans un (1) an, une tranche B d'un capital de 200 millions de dollars échéant dans deux (2) ans et une tranche C d'un capital de 200 millions de dollars échéant dans trois (3) ans. Le 11 mai 2018, la Société a remboursé la totalité de la tranche A d'un montant de 100 millions de dollars et la totalité du prêt relais d'un montant de 250 millions de dollars, et le 11 juin 2018, la Société a remboursé la moitié de la tranche B (soit la somme de 100 millions de dollars). Au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2018, la Société a remboursé le solde de 100 millions de dollars sur la tranche B et la totalité de la tranche C, soit un montant de 200 millions de dollars. Les deux (2) facilités de crédit ont été officiellement résiliées le 10 septembre 2018.

À la suite de la Transaction, METRO devra se départir de ses droits dans dix (10) pharmacies conformément à l'accord intervenu avec le Commissaire de la concurrence du Canada. METRO a complété le dessaisissement de ces pharmacies au cours de l'exercice financier 2019.

En outre, METRO s'est portée acquéreur des participations minoritaires dans Groupe Adonis et Groupe Phoenicia en vertu des termes de la convention entre actionnaires conclues entre les parties. La transaction a été complétée pendant le premier trimestre de l'exercice pour une considération en espèces de 221,2 millions de dollars, y compris des frais financiers de 1,8 millions de dollars. Groupe Adonis et Groupe Phoenicia sont devenues des filiales en propriété exclusive de METRO.

Développements opérationnels : La Société a annoncé, le 11 octobre 2017, un investissement de 400 millions de dollars sur les six (6) prochaines années* dans le réseau de distribution situé en Ontario. Dans le cadre de cet investissement, la Société modernisera le réseau de distribution de Toronto en construisant un nouveau centre de distribution automatisé pour les produits surgelés à proximité du centre actuel de West Mall et un nouveau centre de distribution semi-automatisé pour les produits frais à proximité du centre actuel de Vickers. Avec une chaîne d'approvisionnement modernisée et une technologie de pointe, METRO sera en mesure* de répondre aux besoins de ses clients avec encore plus d'efficacité. Les travaux sur les nouveaux centres de distribution ont commencé en 2018 et se termineront* en 2023. Les nouveaux centres de distribution offriront* une plus grande variété de produits, une précision accrue dans la préparation des commandes de même que davantage de flexibilité permettant à METRO d'améliorer* le service à son réseau de magasins et aux clients. Cet investissement majeur permettra* à METRO de poursuivre* sa croissance et son expansion dans le marché ontarien.

En 2018, METRO a poursuivi son plan d'investissement dans son réseau de détail alimentaire. Au Québec, METRO a ouvert un (1) nouveau magasin *Adonis* à Gatineau, converti un (1) magasin *Metro* en *Super C* et réalisé des rénovations majeures dans 14 autres magasins. Le nouveau magasin *Adonis* est le premier des magasins *Adonis* situé en dehors des régions de Montréal et de

* Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

Toronto. En Ontario, trois (3) nouveaux magasins *Food Basics* ont été ouverts et des rénovations dans 12 autres magasins *Metro* ou *Food Basics* ont été complétées.

Groupe Première Moisson a ouvert un nouvel établissement de vente à Gatineau, une troisième incursion hors de la région métropolitaine de Montréal, portant ainsi le nombre de boulangeries *Première Moisson* actives à 27.

En plus de l'acquisition de Groupe Jean Coutu, les activités de la Société dans l'industrie de la pharmacie ont continué de croître en 2018 au Québec et en Ontario avec l'ouverture de quatre (4) pharmacies (y compris les relocalisations) sous diverses bannières.

En juin 2018, soucieuse de mieux servir la clientèle, *Metro* est devenue la première bannière au Québec à offrir la livraison le jour même pour l'ensemble de ses services en ligne.

À la suite de la Transaction, la Société a commencé à œuvrer pour l'intégration de Groupe Jean Coutu à METRO. Vers la fin de l'exercice financier 2018, les marques privées de METRO *Irresistibles* et *Selection* ont fait leur entrée dans les magasins *PJC*. La marque privée de produits santé-beauté de Groupe Jean Coutu, *Personnelle*, sera progressivement introduite* dans les magasins *Brunet* et *Super C* ainsi que les magasins *Metro* du Québec, et sera éventuellement* introduite dans les magasins en Ontario. Des médicaments en vente libre de marque *Personnelle*, s'ajouteront* aussi à l'offre de produits des pharmacies *Brunet*. La notoriété de l'ensemble des marques de METRO sera maximisée* dans le meilleur intérêt de la clientèle des différentes bannières de METRO.

Développements financiers et corporatifs : En mai 2018, la Société a conclu une convention de crédit amendée mise à jour pour la Facilité de crédit, qui est disponible depuis 2011. Dans la seconde moitié de l'exercice financier 2018, le syndicat bancaire a accepté de repousser l'échéance de la Facilité de crédit du 3 novembre 2022 jusqu'au 3 novembre 2023.

Dans le cours de la deuxième moitié de l'exercice financier 2018, la Société a disposé du reste de son investissement dans Alimentation Couche-Tard inc. dans le cadre de plusieurs transactions pour un prix de vente totalisant 326 millions de dollars. La dernière transaction s'est clôturée le 5 novembre 2018, complétant ainsi la vente de l'ensemble des actions de la Société dans Alimentation Couche-Tard inc.

2017

Acquisitions d'entreprise : METRO a fait l'acquisition d'une participation majoritaire dans la société MissFresh, spécialisée dans la vente en ligne et la livraison à domicile de repas prêts-à-cuisiner.

Développements opérationnels : En 2017, la Société a poursuivi son plan d'investissement dans son réseau de détail alimentaire. En collaboration avec les marchands, METRO a investi plus de 305 millions de dollars dans des projets de magasins, donnant lieu à l'ouverture de dix (10) nouveaux magasins ainsi qu'à des rénovations majeures dans 45 magasins. Ces améliorations représentaient une augmentation nette de 1,2 % de la superficie du réseau de détail alimentaire de la Société.

METRO a continué de déployer le service d'épicerie en ligne pour les magasins *Metro* à travers la province de Québec. Ces services ont initialement été introduits dans trois (3) magasins de la région de Montréal en 2016. Les populations de la région métropolitaine de Montréal, incluant la rive-sud et la rive-nord de Montréal, la région de Québec ainsi que la région de l'Outaouais sont desservies par le service d'épicerie en ligne.

METRO a également entrepris d'améliorer la convergence vers le numérique des magasins *Metro* en intégrant les coupons et les chèques récompenses du programme *metro&moi* à l'application mobile *Mon Metro*.

METRO a également fait le lancement d'une nouvelle application mobile pour les bannières *Super C* et *Food Basics* laquelle offre la possibilité de parcourir les circulaires, de visionner les spéciaux de la semaine, d'avoir accès à de multiples coupons exclusifs de fournisseurs et de localiser le magasin le plus proche.

En Ontario, l'offre de vin a été élargie à certains magasins *Metro* et *Food Basics* qui ont obtenu une licence leur permettant de vendre du vin. METRO a aussi lancé en décembre 2017 une nouvelle sélection de vins du Québec qui occupent désormais une place de choix dans plusieurs des magasins *Metro* au Québec.

Groupe Première Moisson a procédé à l'ouverture d'une nouvelle boulangerie à Ville Saint-Laurent. Groupe Première Moisson a également introduit une nouvelle gamme de produits exclusifs sous la marque de commerce déposée *Collection Première*

* Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

Moisson dans plusieurs magasins *Metro*. Les produits *Collection Première Moisson* sont offerts exclusivement dans les magasins *Metro* aux côtés des autres produits *Première Moisson* offerts sous la marque de commerce *Première Moisson*.

La bannière *Brunet* a poursuivi son développement avec l'ouverture de trois (3) nouvelles pharmacies pour un total de 183 pharmacies.

McMahon a obtenu un contrat exclusif pour la distribution de médicaments dans tous les établissements de santé publique de quatre (4) régions du Québec, dont deux (2) régions constituent une nouvelle clientèle pour McMahon.

En Ontario, METRO a lancé un nouveau concept d'aménagement dans trois (3) pharmacies intégrées à des magasins *Metro*.

Développements financiers et corporatifs : La Société a poursuivi son programme de rachat d'actions 2016-2017 dans le cours normal de ses activités en rachetant plus de sept (7) millions d'actions au cours de l'exercice financier jusqu'à son expiration le 11 septembre 2017. La Société n'a pas renouvelé son programme de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités entre le 11 septembre 2017 et le 23 novembre 2018 puisque la Société a choisi d'allouer, durant cette période, les liquidités excédentaires disponibles pour rembourser une partie de la dette encourue pour la Transaction.

L'échéance de la Facilité de crédit de la Société a été prolongée jusqu'au 3 novembre 2022.

3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

3.1. Activités de la Société

Avec un chiffre d'affaires annuel de plus de 16 milliards de dollars, METRO est un chef de file dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie au Québec et en Ontario. En tant que détaillant, franchiseur, fabricant et distributeur, elle exploite un réseau de plus de 653 magasins d'alimentation et 650 établissements pharmaceutiques et approvisionne également plus de 700 magasins d'alimentation de proximité.

En date du 28 septembre 2019, METRO, ses franchisés et ses marchands affiliés, opéraient sous les principales bannières suivantes :

- Alimentaire : *Metro, Metro Plus, Super C, Food Basics, Marché Richelieu, Adonis, Marché Ami* et *Première Moisson*; et
- Pharmaceutique : *PJC Jean Coutu, PJC Santé, PJC Santé Beauté, Brunet, Brunet Plus, Brunet Clinique, CliniPlus, Metro Pharmacy* et *Drug Basics*.

Il est important que METRO vérifie que l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement fonctionne efficacement et que l'échange de marchandises et d'informations entre les différents fournisseurs, centres de distribution et, ultimement, les magasins, s'effectue de façon efficace. METRO évalue continuellement sa chaîne d'approvisionnement, y compris les méthodes de distribution, les installations, les technologies, les modes de transport et les relations avec les fournisseurs, et, lorsque nécessaire, instaure des changements à ses infrastructures de chaîne d'approvisionnement pour assurer un système régulier et à bons coûts.

Les activités de METRO ne dépendent pas d'un seul client ou d'un petit nombre de clients. Elle maintient des inventaires suffisants, assurant ainsi la disponibilité des produits. METRO entretient des relations d'affaires avec un grand nombre de fournisseurs nationaux et régionaux. Elle ne dépend d'aucun de ces tiers.

METRO s'efforce de s'approvisionner de manière responsable. Plus de détails sur le cadre directeur d'approvisionnement responsable apparaissent dans la rubrique « Responsabilité d'entreprise » à la page 13 de la présente Notice.

Réseau de détail alimentaire et chaîne d'approvisionnement : Les activités de la Société dans le secteur de détail alimentaire sont situées au Québec et en Ontario.

Chaque magasin est opéré soit par l'une des filiales de la Société (*Metro Richelieu, Metro Ontario, Groupe Adonis* ou *Groupe Première Moisson*), ou par des franchisés ou des marchands affiliés régis par une convention de franchise ou d'affiliation, selon le cas.

Le tableau suivant démontre le nombre de magasins d'alimentation desservis ou opérés, selon le cas, par METRO au cours des exercices financiers 2019 et 2018, pour chaque bannière et selon la province :

	Québec		Ontario	
	Septembre 2019	Septembre 2018	Septembre 2019	Septembre 2018
<i>Metro Plus</i>	113	114	—	—
<i>Metro</i>	82	85	132	134
<i>Super C</i>	97	97	—	—
<i>Marché Richelieu</i>	56	57	—	—
<i>Adonis</i>	10	10	3	2
<i>Première Moisson</i>	24	26	1	1
<i>Food Basics</i>	—	—	135	131
<i>Marché Ami</i>	297	290	—	—
Total	679	679	271	268

La majeure partie du réseau de détail alimentaire de METRO est desservi par quatre (4) entrepôts détenus par METRO lesquels assurent l'approvisionnement et l'entreposage de produits d'épicerie, de marchandises générales, de denrées non périssables et de certains produits laitiers. Elle exploite aussi neuf (9) entrepôts pour l'approvisionnement et l'entreposage de viandes et de produits surgelés, de fruits et légumes de même que des produits pour l'approvisionnement de magasins d'alimentation de proximité.

Les magasins *Adonis* sont opérés par le Groupe Adonis et approvisionnés par deux (2) centres de distribution que Groupe Phoenicia exploite.

Chaque magasin *Première Moisson* est soit un magasin corporatif exploité par Groupe Première Moisson ou un magasin franchisé ou affilié exploité par un marchand franchisé ou affilié. Les 25 magasins *Première Moisson* sont approvisionnés par deux (2) usines de fabrication de produits alimentaires détenus par Groupe Première Moisson. Groupe Première Moisson distribue également une gamme de produits sous les marques de commerce *Première Moisson* et *Collection Première Moisson* dans plusieurs des magasins d'aliments de METRO. Les produits *Collection Première Moisson* comprennent des produits alimentaires prêt-à-manger, des viennoiseries, des tartes et des gâteaux et sont exclusivement offerts dans les magasins *Metro*.

Réseau de détail pharmaceutique et chaîne d'approvisionnement : 415 pharmacies sont exploitées sous les bannières *PJC Jean Coutu*, *PJC Santé* et *PJC Santé Beauté* (les « bannières *PJC* » et l'expression « pharmacies *PJC* » renvoie aux pharmacies exploitées sous les bannières *PJC*), et plus de 23 000 employés travaillent dans le réseau de détail pharmaceutique. Le Groupe Jean Coutu est la plus importante chaîne de pharmacies au Québec. Ses activités comprennent principalement : le franchisage, la vente en gros et la distribution de médicaments génériques.

163 pharmacies sont exploitées sous les bannières *Brunet*, *Brunet Plus*, *Brunet Clinique* et *CliniPlus* (les « bannières *Brunet* » et l'expression « pharmacies *Brunet* » renvoie aux pharmacies exploitées sous les bannières *Brunet*).

L'alliance de METRO et du Groupe Jean Coutu permettra* aux bannières *PJC* et aux bannières *Brunet* de développer* leur plein potentiel, de renforcer la présence de la Société dans le marché pharmaceutique et de mieux répondre aux besoins des consommateurs. Les activités de la Société dans l'industrie de détail pharmaceutique couvre un large territoire lequel comprend les provinces du Québec, de l'Ontario et, depuis la Transaction, du Nouveau-Brunswick.

* Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

Le tableau suivant démontre le nombre de pharmacies desservies ou exploitées, selon le cas, par METRO au cours des exercices financiers 2019 et 2018, pour chaque bannière et selon la province :

	Québec		Ontario		Nouveau-Brunswick	
	Septembre 2019	Septembre 2018	Septembre 2019	Septembre 2018	Septembre 2019	Septembre 2018
<i>Brunet</i>	75	85	—	—	—	—
<i>Brunet Plus</i>	51	52	—	—	—	—
<i>Brunet Clinique</i>	20	23	—	—	—	—
<i>Clini Plus</i>	17	20	—	—	—	—
<i>PJC Jean Coutu</i>	322	322	8	8	18	18
<i>PJC Jean Coutu Santé</i>	38	39	1	1	2	2
<i>PJC Jean Coutu Santé Beauté</i>	18	19	—	—	8	8
<i>Metro Pharmacy</i>	—	—	43	44	—	—
<i>Drug Basics</i>	—	—	29	28	—	—
Total	541	560	81	81	28	28

Au Québec, les activités du réseau de détail pharmaceutique de la Société sont organisées sous forme de franchise. Sa filiale Groupe Jean Coutu agit à titre de franchiseur et grossiste pour toutes les pharmacies *PJC*. Par ailleurs, la filiale de METRO, McMahon, agit à titre de franchiseur et de grossiste pour les pharmacies exploitées sous les bannières *Brunet*.

En Ontario, les activités du réseau de détail pharmaceutique de la Société sont organisées sous forme de pharmacies exploitées par METRO ou par un pharmacien propriétaire franchisé. Certains des magasins de METRO, situés en Ontario, lesquels sont exploités par Metro Ontario sous les bannières *Metro* et *Food Basics*, offrent des services complets de pharmacie à l'intérieur des magasins. Ces pharmacies sont exploitées sous deux (2) bannières, soit *Metro Pharmacy* ou *Drug Basics*, et sont approvisionnées par le Groupe Jean Coutu. De plus, le Groupe Jean Coutu agit à titre de franchiseur et de grossiste pour les pharmacies situées en Ontario et exploitées sous les bannières *PJC*.

Au Nouveau-Brunswick, METRO est fortement représentée par l'entremise de 28 pharmacies exploitées par les pharmaciens propriétaires franchisés affiliés aux bannières *PJC*.

METRO exploite quatre (4) centres de distribution qui approvisionnent l'ensemble de son réseau de pharmacies. Deux (2) d'entre eux sont exploitées par McMahon et permettent d'approvisionner des pharmacies indépendantes et des établissements de santé, tels que des hôpitaux ou des centres d'accueil, ainsi que les pharmacies *Brunet*. Le Groupe Jean Coutu opère les deux (2) autres centres de distribution lesquels desservent les pharmacies *PJC* ainsi que les pharmacies situées en Ontario.

Distribution de médicaments génériques : La Société, par l'entremise de sa filiale Groupe Jean Coutu, détient Pro Doc, un distributeur de médicaments génériques situé à Laval principalement impliqué dans la distribution de médicaments génériques. Pro Doc détient un portfolio d'environ 138 molécules génériques et 303 produits différents. Ces produits sont vendus sous la marque de commerce *Pro Doc*. Les médicaments génériques distribués par Pro Doc sont exclusivement vendus au Québec, principalement auprès du Groupe Jean Coutu et de McMahon.

Programmes de fidélisation de la clientèle : Au Québec, METRO, par l'entremise de son programme *metro&moi*, permet aux consommateurs d'accumuler des points qui peuvent être appliqués à des achats dans les magasins *Metro* et en ligne sur *metro.ca*. Ce programme permet à METRO de fidéliser les consommateurs par le développement et la mise en place de stratégies axées sur les clients.

Le programme de récompenses Air Miles® est offert aux clients de la bannière *Metro* en Ontario et des bannières *PJC* au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Le programme offre aux clients de METRO certains rabais et autres récompenses permettant à METRO d'augmenter la fidélité de ses clients et ses connaissances à propos des habitudes d'achats de ceux-ci dans le cadre de sa gestion globale stratégique des relations avec les clients.

3.2. Produits, marques et services

Le réseau de magasins de METRO répond aux besoins de sa clientèle en offrant des commerces chaleureux, un service personnalisé et une gamme étendue de produits de qualité à des prix très concurrentiels.

Produits et marques : METRO détient plusieurs marques privées, y compris les marques de commerce *Irresistibles* et *Selection* dont les produits sont présentement offerts, ou en voie d'être offerts, dans la majorité de ses magasins. Certaines autres marques privées, comme les produits offerts sous les marques de commerce *Phoenicia* et *Cedar*, sont offertes dans les magasins *Adonis* et autres magasins d'alimentation, alors que les magasins *Première Moisson*, quant à eux, offrent une sélection de produits sous la marque de commerce *Première Moisson*. Plusieurs magasins *Metro* offrent une gamme de produits exclusifs sous la marque de commerce déposée *Collection Première Moisson*. Certains produits sous la marque de commerce *Première Moisson* se retrouvent aussi dans les magasins *Metro*, *Super C*, *Adonis* et *Food Basics*.

Les pharmacies *PJC* offrent plus de 3 800 produits de marques privées. Elles offrent également une sélection de produits de marques exclusives. Parmi les produits de marques privées figurent la gamme de produits de beauté et de cosmétiques, des médicaments en vente libre et des produits de soins personnels, le tout sous la marque *Personnelle*.

Depuis le début de l'exercice financier 2019, les marques privées de METRO *Irresistibles* et *Selection* ont fait leur entrée dans les pharmacies *PJC*. La marque privée de produits santé-beauté de *Groupe Jean Coutu*, *Personnelle*, a été introduite dans les pharmacies *Brunet* ainsi que les magasins *Super C*, *Metro* et *Food Basics*. Des médicaments en vente libre de marque *Personnelle*, se sont aussi ajoutés à l'offre de produits des pharmacies *Brunet*.

Plateformes numériques : En 2019, METRO a poursuivi le déploiement de son service d'épicerie en ligne pour la bannière *Metro*. À la suite du lancement du service dans sept (7) magasins au Québec, le service a été lancé dans la région du grand Toronto en mai 2019. Le service est maintenant offert dans un territoire rejoignant 60 % de la population du Québec et desservant 1,9 million de foyers en Ontario. Afin de préserver la fraîcheur des aliments commandés, METRO a développé un procédé Tri-Zones comportant une zone tempérée, une zone réfrigérée et une zone surgelée tant dans les lieux de cueillette que dans les camions de livraison.

Le service d'épicerie en ligne s'inscrit dans la stratégie numérique globale de l'entreprise qui vise à positionner METRO comme le détaillant qui offre l'expérience alimentaire la plus adaptée aux besoins et comportements des consommateurs.

Les magasins arborant les bannières *Metro*, *Super C* et *Food Basics* ont tous une application mobile pour aider les clients à trouver le magasin le plus proche, afficher les circulaires et accéder aux coupons de réduction. De nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées tel que des offres exclusives, comme la promotion « Vendredis Gratuits » lancée en janvier 2019. À la fin de l'année financière 2019, l'application mobile de la bannière *Metro* (monMetro) a atteint un (1) million de téléchargements, en hausse de 33 % en un an.

S'appuyant sur le succès du lancement des applications mobiles, des améliorations ont été apportées aux applications pour *Super C* et *Food Basics* afin de permettre aux clients d'utiliser plus facilement les coupons numériques et d'inclure également des prix exclusifs aux utilisateurs de l'application.

Par ailleurs, plusieurs mises à jour des sites internet des diverses bannières de la Société ont été achevées en 2019 : *Brunet.ca* a été mis à jour et a migré vers la même plateforme technologique que *JeanCoutu.com*; et les sites web de *Marché Richelieu* (*marcherichelieu.ca*) et d'*Adonis* (*groupeadonis.ca*) ont été repensés pour offrir une expérience améliorée et optimisée pour la navigation à partir d'appareils mobiles.

Le Groupe Jean Coutu a aussi développé, par l'intermédiaire de sa filiale, Centre d'information Rx Itée, un système de gestion des services pharmaceutiques et des ordonnances exclusif utilisé dans la quasi-totalité des pharmacies *PJC*. Ce système est en cours de déploiement dans les pharmacies du réseau *Brunet*. Ce système est conçu pour permettre une gestion efficace du flux des opérations dans le but d'optimiser les services pharmaceutiques en mettant l'accent sur la préparation rapide des ordonnances, la vérification du contrôle de la qualité, la réduction des erreurs dans la préparation des ordonnances, la réduction des possibilités d'interaction de médicaments néfastes, l'examen des données de transitique, la documentation et le suivi du dossier patient et la maximisation de la disponibilité des médicaments d'ordonnance à forte demande. Le système permet également aux patients qui en font la demande d'utiliser toute pharmacie des bannières *PJC* située à l'intérieur d'une même province pour renouveler ou transférer leurs ordonnances (à l'exception de l'Ontario). Les patients peuvent accéder via le site web ou l'application mobile de Groupe Jean Coutu à leur Dossier Santé et, le cas échéant, celui de leur famille. Le Dossier Santé comprend, entre autres, la liste des ordonnances, une copie des ordonnances et des fiches d'information sur les médicaments. Cette application permet aussi aux patients de transmettre une nouvelle ordonnance.

Les sites web du Groupe Jean Coutu et Brunet permettent de trouver des pharmacies qui offrent des services professionnels particuliers. Les patients peuvent également prendre des rendez-vous en ligne pour obtenir certains services comme la vaccination antigrippale.

3.3. Services de bannières

Les réseaux de commerces exploités sous les différentes bannières de METRO sont structurés de façon à répondre aux besoins spécifiques des consommateurs. Chacun des réseaux présente au public une image uniforme et est appuyée par des services spécialisés de soutien technique.

METRO offre divers services aux marchands affiliés ou franchisés exploitant un commerce sous les bannières *Metro*, *Metro Plus* et *Marché Richelieu* et plusieurs de ces services sont facturés aux utilisateurs afin d'en assurer l'autofinancement. Les services offerts comprennent des programmes de mise en marché, de marketing, de publicité ainsi que la comptabilité et l'informatique de détail, l'aménagement et la sélection des équipements en magasin, les programmes d'assurance et autres programmes d'analyse et de consultation. L'ensemble de ces produits et programmes répond à l'objectif de METRO qui est d'offrir à ces marchands un service global de qualité. METRO offre aussi à ses clients sous bannière différents programmes commerciaux, des rabais et des primes de fidélité, lesquels sont concurrentiels dans l'industrie de l'alimentation.

Les pharmaciens propriétaires franchisés des pharmacies *PJC* et *Brunet* sont propriétaires de leurs établissements et en assument la gestion, en plus de veiller au marchandisage et au financement de leurs inventaires. Le Groupe Jean Coutu et McMahon tirent leurs revenus des redevances, calculées en pourcentage des ventes des établissements, de la vente de produits aux pharmaciens propriétaires franchisés, dont plusieurs sont livrés depuis leurs centres de distribution, ainsi que des services rendus à ceux-ci. Le Groupe Jean Coutu et McMahon exploitent chacun deux (2) centres de distribution et coordonnent plusieurs autres services aux pharmaciens propriétaires franchisés, lesquels peuvent inclure des services d'achats centralisés, de commercialisation, de formation, de ressources humaines, de consultation opérationnelle, de systèmes d'information et des programmes de marques privées.

L'octroi des bannières est à la discrétion de METRO. Les marchands désirant arborer une des bannières de METRO doivent, au préalable, satisfaire à certains critères d'adhésion. La majorité des clients sous bannière sont liés à METRO par différentes conventions.

3.4. Ressources humaines

Au 28 septembre 2019, METRO employait directement 42 103 personnes, dont 34 251 étaient régies par 159 conventions collectives. Si l'on ajoute à ce nombre les employés des entités structurées, de Groupe Première Moisson et de MissFresh, ce chiffre monte à environ 50 800 et représente le nombre d'employés dont les salaires et charges sociales sont comptabilisées à la note 6 des États financiers consolidés 2019 de la Société qui se trouve à la page 60 du Rapport annuel 2019 de la Société. En termes d'employés équivalent temps plein, ce chiffre équivaut à environ 31 650. En effet, 63% des employés de METRO occupent des postes à temps partiel, emplois que l'on retrouve en très grande partie dans les magasins et qui constituent fréquemment un premier emploi pour les personnes qui accèdent au marché du travail. METRO procure, sur une base directe ou indirecte, un emploi à environ 90 000 personnes.

Au cours du dernier exercice financier, METRO a négocié et renouvelé 30 conventions collectives touchant 13 566 employés. Ces ententes sont en vigueur pour des périodes de 12 mois à 84 mois et se terminaient, ou se termineront, entre le 11 novembre 2020 et le 31 décembre 2026. En date du 28 septembre 2019, 10 conventions collectives étaient expirées et faisaient ou étaient sur le point de faire l'objet de négociations. Ces conventions couvraient 1 351 employés. Au cours du prochain exercice financier, 23 conventions collectives couvrant 2 434 employés viendront à échéance. Finalement, 96 conventions collectives viendront à échéance entre le 31 octobre 2020 et le 31 décembre 2025. Ces conventions couvrent 16 900 employés.

METRO considère* ses relations de travail satisfaisantes.

Relativement aux régimes de retraite auxquels participent les employés de METRO, la majorité des employés de METRO participent à des régimes multi-employeurs. Ces régimes sont comptabilisés sur une base de cotisations déterminées et ne sont pas administrés par METRO puisqu'ils regroupent des employés de différentes entreprises.

* Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

Pour ce qui est des autres employés de METRO, ils participent soit à des régimes à cotisations déterminées, soit à des régimes à prestations déterminées. La responsabilité de l'administration des régimes de retraite des employés du Québec revient, selon la loi, au comité de retraite de chacun de ces régimes. En Ontario, les régimes sont administrés par METRO ou par un comité de fiduciaires.

Les politiques de placement des régimes mentionnés ci-dessus sont revues annuellement afin de s'assurer que la répartition des actifs soit appropriée.

Le passif des régimes de retraite à prestations déterminées représente une faible portion de la capitalisation boursière de la Société et se compare avantageusement aux autres sociétés publiques.

3.5. Propriété intellectuelle

METRO a mis en place des procédures afin de protéger sa propriété intellectuelle. METRO utilise et possède en exclusivité plusieurs marques de commerce et noms commerciaux. Ses principales bannières sont *Metro*, *Metro Plus*, *Super C*, *Marché Richelieu*, *Marché Ami*, *Food Basics*, *Adonis*, *Première Moisson*, *PJC Jean Coutu*, *PJC Santé*, *PJC Santé Beauté*, *Brunet*, *Brunet Plus*, *Brunet Clinique*, *CliniPlus*, *Metro Pharmacy* et *Drug Basics*. Ses principaux produits de marques privées sont identifiés notamment par les marques de commerce suivantes : *Irresistibles*, *Selection*, *Personnelle*, *PJC*, *PJC Délices*, *Phoenicia*, *Cedar*, *Première Moisson*, *Collection Première Moisson* et *Pro Doc*. METRO voit à protéger ses éléments d'actifs auprès des autorités en matière de propriété intellectuelle ou autrement.

3.6. Environnement concurrentiel

L'industrie alimentaire et pharmaceutique au Canada est hautement concurrentielle, mais METRO continue de travailler pour accroître ses parts de marché*, notamment en sélectionnant précisément la localisation des futurs magasins, en prônant activement des techniques de mise en marché dynamiques axées sur les besoins des consommateurs et en modernisant ses magasins, ses systèmes d'information ainsi que ses plateformes numériques. Le réseau de détail de METRO fait concurrence à des entreprises locales, régionales, nationales et internationales, comprenant des pharmacies et des supermarchés indépendants, des magasins à grande surface, des clubs de produits en gros, des détaillants en ligne, des magasins à escomptes, des dépanneurs et d'autres chaînes, groupements et bannières.

3.7. Saisonnier

Sauf pour certaines périodes de fêtes dans le cours d'une année, lesquelles correspondent à un niveau de ventes plus accru, il n'y a pas de facteurs saisonniers qui affectent les affaires de METRO.

3.8. Recherche et développement

METRO produit des analyses sur les habitudes de consommation et les besoins de la clientèle par l'entremise de son service de recherche commerciale. METRO a continué d'améliorer sa gamme de produits offerts dans les magasins et à miser davantage sur l'expérience client et l'innovation. Les équipes de METRO recherchent constamment des produits distinctifs et élaborent de nouveaux concepts de mise en marché. Un département est dédié à l'expérience client, afin de définir et d'assurer la mise en œuvre d'une expérience de magasinage distinctive dans les magasins *Metro*. Les plus récents magasins *Metro* au Québec et en Ontario constituent une nouvelle génération de magasins qui offrent des produits et services novateurs. METRO travaille en collaboration avec plusieurs partenaires, dont la firme britannique Dunnhumby, afin d'élaborer et de mettre en place des stratégies visant à mieux satisfaire les besoins des consommateurs et à les fidéliser à long terme.

METRO a complété cette année le lancement de plus de 320 nouveaux produits de marques privées et a apporté des améliorations à plus de 700 produits existants, que ce soit au niveau de l'emballage, du coûtant ou de la recette, y compris la réduction en sodium et autres améliorations de recettes. Des consignes complètes de tri de matériel pour fins de recyclage sont maintenant présentes sur les emballages de plus de 800 produits. En 2018, les marques privées de METRO *Irresistibles* et *Selection* ont fait leur entrée dans les pharmacies *PJC*. METRO a aussi lancé plus de 50 nouveaux articles santé sous les marques *Irresistibles Naturalia*, *Irresistibles Mieux-Être* et *Irresistibles Biologique*. La marque privée de produits santé-beauté du Groupe Jean Coutu, *Personnelle*, a été introduite dans les pharmacies *Brunet* ainsi que dans les magasins *Super C*, *Metro* et *Food Basics*. Des médicaments en vente libre de marque *Personnelle* se sont aussi ajoutés à l'offre de produits des pharmacies

* Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

Brunet. La notoriété de l'ensemble des marques de METRO est ainsi maximisée dans le meilleur intérêt de la clientèle des différentes bannières de METRO.

Les produits de marques privées de METRO ont été reconnus en 2019 avec plus de 20 prix pour leur innovation, leur design et leurs recettes dont six (6) Grand prix Canadien des produits nouveaux, deux (2) prix internationaux Vertex ainsi que six (6) Canadian Pack Awards.

Le programme *metro&moi* a été reconnu pour son engagement envers les clients parmi les programmes de loyauté au Québec dans le rapport Léger / R3 LoyauT publié en septembre 2019.

3.9. Responsabilité d'entreprise

Les facteurs de gouvernance environnementale, sociale et d'entreprise (« ESG ») sont intégrés aux démarches de la Société en responsabilité d'entreprise (« RE ») lesquelles remontent à près de dix (10) ans alors que la Société s'est dotée de son premier plan de responsabilité d'entreprise couvrant la période 2010 à 2015. Ce plan définissait les engagements et intentions de la Société relativement à ses activités sur les plans économique, social, environnemental et de la gouvernance. En novembre 2015, un deuxième plan a été publié, couvrant la période de 2016 à 2020. La RE fait partie intégrante du plan d'affaires de la Société et est intégrée dans les différentes équipes de travail de la Société. Cette démarche est fondée sur quatre (4) piliers : clientèle comblée, respect de l'environnement, renforcement des communautés et employés engagés, auxquels sont rattachés des priorités. Depuis 2010, la Société publie annuellement un rapport faisant état de l'avancement des différents projets en RE se rapportant à ces quatre (4) piliers.

Clientèle comblée

Dans le but de combler les besoins de sa clientèle, la Société cherche à offrir des produits qui répondent aux attentes des clients tout en tendant vers une chaîne d'approvisionnement mettant de l'avant des pratiques responsables. La Société priorise la qualité et la salubrité des aliments vendus, les bonnes habitudes alimentaires et l'offre de produits responsables.

La Société a dévoilé en 2017 un cadre directeur d'approvisionnement responsable et un code de conduite des fournisseurs pour un approvisionnement responsable. Ces initiatives permettent à METRO d'offrir à ses clients les produits qu'ils désirent de même que de communiquer ses attentes et exigences afin de mieux répondre aux enjeux rencontrés dans sa chaîne d'approvisionnement. Ces documents viennent structurer les politiques déjà implantées dans ce domaine, telles que les politiques de pêche et d'aquaculture durables et d'achat local de la Société. Ils reposent sur quatre (4) grands principes : l'éthique commerciale, le respect des travailleurs et la contribution au développement socioéconomique, la protection de l'environnement de même que la santé et le bien-être animal.

La politique de pêche et d'aquaculture durables, d'abord adoptée en mai 2010, a été mise à jour et publiée en juin 2018. Cette politique concerne les poissons et fruits de mer frais, surgelés et en conserve. Elle vise à encadrer les pratiques d'approvisionnement afin de favoriser l'adoption de pratiques de pêche et d'aquaculture responsables et éthiques. Elle repose sur quatre (4) principes : des espèces en bonne santé, des méthodes d'exploitation responsables, la traçabilité des produits ainsi que le respect des travailleurs et le développement socioéconomique.

Respect de l'environnement

Les initiatives de METRO pour réduire son empreinte environnementale comprennent des actions pour réduire son empreinte carbone et faire la reddition de comptes de ses émissions de gaz à effet de serre, optimiser la consommation d'énergie dans les anciens et nouveaux établissements, améliorer la gestion des matières résiduelles, améliorer l'efficacité énergétique du transport de ses marchandises et optimiser les emballages et les imprimés qu'elle utilise.

La politique environnementale de METRO précise que la Société doit prendre les mesures nécessaires pour respecter les exigences légales applicables et améliorer, sur une base continue, sa performance environnementale. Un comité composé de membres de la direction s'assure de la mise en œuvre de la politique et de programmes et procédés de réduction des impacts des activités de la Société sur l'environnement.

En 2019, la Société s'est dotée d'une politique de gestion des emballages et imprimés qui s'applique à l'ensemble de ses activités alimentaires et pharmaceutiques. La Société adoptera des pratiques pour diminuer l'utilisation des ressources, limiter les pertes de produits et réduire la production de déchets, tout en participant au mouvement planétaire de lutte aux plastiques à usage unique. S'appuyant sur les notions reconnues de l'approche cycle de vie et de l'économie circulaire, la politique repose

sur les quatre (4) principes suivants : diminuer l'utilisation des emballages et imprimés; concevoir de façon optimale; choisir des matériaux écoresponsables; et faciliter la récupération et le recyclage.

Les exigences en matière de protection de l'environnement n'ont pas et n'auront* pas, à la connaissance de la Société, d'effet important sur les dépenses en capital, sur les bénéfices ou sur la compétitivité de la Société dans le cadre normal de ses activités d'exploitation.

Renforcement des communautés

La Société participe au mieux-être économique et social des collectivités dans lesquelles elle est présente en investissant dans ces collectivités et en soutenant les fournisseurs locaux. Lancée au Québec en 2013 puis en Ontario en 2016, la politique d'achat local de la Société repose sur les principes directeurs suivants qui permettent à METRO d'optimiser l'accessibilité et la promotion des produits locaux, tant au Québec qu'en Ontario : l'appui aux producteurs et transformateurs régionaux et provinciaux, y compris ceux avec lesquels les marchands entretiennent des liens directs, et l'appui à des pratiques innovantes. L'achat local des aliments aide à construire un système agroalimentaire robuste et aide également à la croissance de l'économie locale. Le programme d'achat local est maintenant bien implanté au Québec et en Ontario. En 2019, 260 fournisseurs régionaux au Québec et en Ontario offraient plus de 1 600 produits locaux dans les magasins d'alimentation de METRO. En 2018, Metro Ontario a obtenu le Prix des détaillants de l'organisme Ontario, Terre nourricière reconnaissant ainsi sa grande contribution à la promotion des produits locaux.

La Société a lancé, en 2012, le programme *Croque Santé* qui vise à encourager les jeunes à développer de saines habitudes alimentaires en s'engageant dans la réalisation d'un projet axé sur la promotion d'une saine alimentation, dont la portée aura des répercussions positives sur leur milieu familial, scolaire ou communautaire. Ce programme permet de remettre chaque année des dons en bourses de 1 000 \$ chacune à des écoles primaires et secondaires du Québec et de l'Ontario.

Le programme *Répartition (One More Bite)* est un programme de récupération de nourriture dans nos magasins *Metro*, *Super C* et *Food Basics* au Québec et en Ontario. Des produits invendus de qualité, tels que de la viande, des mets préparés, des produits laitiers ou de boulangerie sont ainsi récupérés puis redistribués à des organismes communautaires. En place depuis 2013, le programme n'a cessé de croître depuis. En 2019, plus de 3 800 000 kilogrammes de nourriture ont été redistribués, permettant de donner à la communauté plus de sept (7) millions de repas.

Grâce à son réseau bien établi, la Société fait régulièrement des dons, en argent et en aliments et aide aux collectes de fonds de divers organismes communautaires. METRO met aussi à contribution ses clients, fournisseurs et employés afin d'avoir un impact durable dans les communautés qu'elle dessert. La Société a gagné le prix « Un million de mercis! » de Centraide Canada pour la campagne de dons 2018 pour la deuxième année consécutive. Ce titre est décerné chaque année à des entreprises canadiennes qui remettent un million de dollars ou plus à Centraide, un montant que la Société a dépassé plus d'une fois déjà.

Employés engagés

La Société vise à offrir une expérience de qualité à l'ensemble de ses employés pendant le cycle de leur vie professionnelle. Elle réalise cet objectif en assurant la santé et la sécurité au travail, en promouvant un cadre de travail éthique et respectueux, en offrant à ses employés un environnement de travail axé sur les relations positives et en développant le talent.

Afin de refléter l'évolution du contexte d'affaires de la Société, un nouveau code de conduite des employés (le « Code de conduite ») a été élaboré et est en vigueur depuis le 17 novembre 2016, remplaçant la politique sur les conflits d'intérêts et l'éthique professionnelle. De plus, la Société s'est dotée en 2015 d'une politique sur la diversité au sein de ses employés, y compris parmi les membres de la haute direction. En vertu de cette politique, la Société examine les compétences, l'expérience et les qualités de chacun des candidats lorsqu'elle passe des entrevues pour des emplois et tient compte des caractéristiques personnelles, y compris la représentativité des femmes et des hommes. Afin de s'assurer de la présence de femmes aux postes de direction, la politique sur la diversité prévoit aussi que le groupe de candidats à tout poste de direction doit, dans la mesure du possible, inclure au moins une femme.

Implanté en 2015, le programme METRO & elles offre des activités pour favoriser le développement des femmes au sein de l'entreprise en mettant l'accent sur l'échange d'idées, d'expériences et de contacts. Le programme offre des ateliers pour développer les compétences, des déjeuners-conférences, des activités de réseautage et de bénévolat ainsi que la participation à des ateliers portant sur des sujets sensibles auxquels les femmes sont confrontées dans la société. La Société vise également à favoriser l'accession des femmes à des postes supérieurs.

* Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

Gouvernance en matière de RE

La gouvernance en matière de RE s'intègre à la structure de gestion de la Société, ce qui permet de veiller à ce que les mécanismes de gouvernance et de contrôle soient déployés et suivis pour garantir une gestion prudente et uniforme des enjeux de RE. La RE a donc été intégrée dans la stratégie d'affaires de la Société et le comité de direction de la Société a la responsabilité de s'assurer que les priorités de RE sont conformes avec cette stratégie et suivent l'atteintes des objectifs fixés. Afin de maintenir un suivi serré des priorités de RE, chaque priorité est sous la responsabilité d'un membre de l'équipe de direction qui s'assure de son avancement et de son suivi. Le conseil d'administration de la Société est également impliqué dans la surveillance de la démarche de RE en approuvant chaque plan et les rapports annuels. Le conseil d'administration approuve également le plan stratégique de la Société et surveille son accomplissement, ce qui inclut la démarche de RE de la Société qui est intégrée à la stratégie d'affaires de la Société.

Les politiques et programmes identifiés ci-dessus sont disponibles sur le site Internet corporatif de la Société (www.corpo.metro.ca).

3.10. Réglementation

Les activités d'exploitation de METRO nécessitent certains permis et licences gouvernementaux, notamment en ce qui concerne la vente de boissons alcooliques, de tabac, de billets de loterie et la distribution de produits pharmaceutiques et d'instruments médicaux. La Société estime qu'elle possède les licences et les permis nécessaires au bon fonctionnement de ses activités en conformité avec la loi. De plus, METRO vend ou distribue certains aliments et produits de santé dont les prix sont réglementés par les autorités compétentes, tel que les médicaments d'ordonnance, le lait, la bière et le vin.

3.11. Activités de prêts

La Société n'a pas d'activités de prêts, mais il peut toutefois survenir des situations, dans le cours normal de ses opérations, où METRO octroie des prêts, notamment à ses détaillants.

3.12. Facteurs de risque

Les facteurs de risque pouvant affecter la Société sont décrits dans le Rapport de gestion et États financiers consolidés 2019 de la Société aux pages 33 à 36 inclusivement, sous la rubrique « Gestion des risques ».

4. DIVIDENDES

Le conseil d'administration de la Société maintient une politique de dividende visant* un dividende annuel représentant un pourcentage variant de 20 % à 30 % du bénéfice net ajusté** de l'exercice financier précédent, la cible* étant établie à 25 %.

Au cours des trois (3) derniers exercices financiers, la Société a versé les dividendes par action suivants :

Désignation de catégorie	2019	2018	2017
Actions ordinaires	0,7800 \$	0,7025 \$	0,6275 \$

5. STRUCTURE DU CAPITAL-ACTIONS

Les actions ordinaires représentent la seule catégorie d'actions de la Société comportant des droits de vote à une assemblée des actionnaires. Chaque action ordinaire confère un vote à son porteur. Chaque porteur d'actions ordinaires a droit, à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci, à un vote par action ordinaire immatriculée à son nom à la fermeture des bureaux, à la date de clôture des registres. Au 4 décembre 2019, il y avait 254 226 006 actions ordinaires de la Société émises et en circulation qui représentaient 100 % des votes rattachés à toutes les actions ordinaires de la Société.

* Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

** Consulter la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » du Rapport annuel 2019 de la Société.

L'information relative au capital-actions émis apparaît à la note 21 des États financiers consolidés 2019 de la Société qui se trouve aux pages 72 à 74 du Rapport annuel 2019 de la Société.

6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

6.1. Cours et volume

Les actions ordinaires de la Société sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole MRU. Le tableau ci-dessous indique la fourchette mensuelle des hauts et des bas à la clôture des marchés, le volume négocié mensuel ainsi que le volume moyen quotidien du dernier exercice financier.

Cours et volume				
Mois	Haut mensuel (\$)	Bas mensuel (\$)	Volume total mensuel	Volume quotidien moyen
octobre 2018	41,99	39,04	13 189 687	599 531
novembre 2018	46,19	40,91	15 349 550	697 707
décembre 2018	48,09	44,86	15 096 178	794 536
janvier 2019	50,40	46,04	11 874 108	539 732
février 2019	50,12	47,18	9 660 663	508 456
mars 2019	50,25	47,67	11 767 928	560 378
avril 2019	50,90	48,27	9 751 962	464 379
mai 2019	50,08	47,88	13 020 023	591 819
juin 2019	51,64	48,60	9 868 415	493 421
juillet 2019	52,30	48,63	7 840 204	356 373
août 2019	56,75	51,16	9 855 431	469 306
septembre 2019 ⁽¹⁾	58,94	56,05	12 307 844	647 781

Note :

(1) Pour la période terminée le 28 septembre 2019.

6.2. Cotes de solvabilité et dettes

Cotes de solvabilité : Au cours de l'exercice financier, Standard & Poor's et Dominion Bond Rating Services (« DBRS ») ont maintenu pour la Société la cote BBB/Stable.

Ces agences de notation ont établi la notation financière à partir de considérations quantitatives et qualitatives qui sont pertinentes à la Société. Cette notation a pour but de donner une indication du risque que la Société ne remplisse pas ses obligations en temps opportun et ne tient pas compte de certains facteurs tels que le risque lié au marché ou le risque lié aux prix, puisque ces facteurs doivent être pris en considération par les investisseurs à titre de facteurs de risque au cours de leur processus d'investissement. Pareille notation ne représente pas une recommandation d'acquiescer, de vendre ou de garder les titres et peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps de la part des agences de notation.

Les cotes de crédit de Standard & Poor's et de DBRS pour les titres d'emprunt à long terme varient de AAA à D. La cote BBB accordée par Standard & Poor's et BBB/Stable accordée par DBRS témoignent de l'existence de paramètres de protection adéquats. Toutefois, une conjoncture économique défavorable ou des circonstances changeantes sont davantage susceptibles de réduire la capacité de la Société à satisfaire à ses engagements financiers à l'égard de sa dette, comparativement à des sociétés ayant obtenu une cote plus élevée.

En 2019, la Société a versé une rémunération aux agences de notation pour l'obtention de sa cote et prévoit* leur verser une rémunération similaire dans l'avenir. La Société a aussi versé une rémunération pour des services uniques de notation en lien avec le placement privé de billets non garantis de premier rang d'un montant de 1,2 milliards de dollars le 4 décembre 2017.

* Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

Dettes : La Société dispose d'une facilité de crédit rotative de 600 millions de dollars pour une période de cinq (5) ans depuis 2011. La Facilité de crédit porte intérêt à des taux qui fluctuent selon les variations des taux des acceptations bancaires, est renouvelable et non garantie. La date d'échéance de la Facilité de crédit a été reconduite au 3 novembre 2024.

En date du 12 octobre 2005, la Société procédait à l'émission des billets à moyen terme suivants : i) billets série A à moyen terme d'une durée de 10 ans échéant le 15 octobre 2015 d'un montant en capital de 200 millions de dollars portant intérêt au taux de 4,98 % annuellement (« billets série A ») ; et ii) billets série B à moyen terme d'une durée de 30 ans échéant le 15 octobre 2035 d'un montant en capital de 400 millions de dollars portant intérêt au taux de 5,97 % (« billets série B »).

Le 1^{er} décembre 2014, la Société a conclu un placement privé portant sur des billets non garantis de premier rang série C portant intérêt au taux de 3,20 % échéant le 1^{er} décembre 2021 d'un capital global de 300 millions de dollars (« billets série C ») et des billets non garantis de premier rang série D portant intérêt au taux de 5,03 % échéant le 1^{er} décembre 2044 d'un capital global de 300 millions de dollars (« billets série D »). Les billets série C comportent un coupon de 3,20 % et le prix fixé est de 999,88 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, ce qui procurera un rendement effectif de 3,202 % par année, s'ils sont détenus jusqu'à échéance. Les billets série D comportent un coupon de 5,03 % et le prix fixé est de 999,54 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, ce qui procurera un rendement effectif de 5,033 % par année, s'ils sont détenus jusqu'à échéance. La Société a remboursé la totalité des billets série A avec le produit du placement des billets série C et des billets série D. Le prix de remboursement était de 1 029,28 \$ par tranche de 1 000 \$ du capital des billets remboursés, majorés des intérêts courus et impayés jusqu'à la date de remboursement exclusivement. La portion restante du produit du placement a été affectée aux fins du fonds de roulement et à d'autres fins générales de la Société.

Le 27 février 2017, la Société a conclu un placement privé portant sur des billets non garantis de premier rang à taux variable série E échéant le 27 février 2020 d'un capital global de 400 millions de dollars (« billets série E »). Les billets série E ont été émis au pair et portent intérêt à un taux correspondant au taux des acceptations bancaires à trois (3) mois (CDOR) majoré de 57 points de base (ou 0,57 %), établi trimestriellement à compter du jour de la clôture. La Société a affecté le produit net au remboursement de la dette aux termes de la Facilité de crédit et aux fins générales de l'entreprise.

En octobre 2017, pour financer la composante en espèces du prix d'acquisition payable pour la Transaction, la Société a obtenu des facilités de crédit entièrement garanties par la Banque de Montréal, la Banque canadienne impériale de commerce et la Banque Nationale du Canada. Ces facilités consistaient en une facilité de crédit à terme de 500 millions de dollars (constituée d'une tranche A d'un capital de 100 millions de dollars échéant dans trois (3) ans, d'une tranche B d'un capital de 150 millions de dollars échéant dans quatre (4) ans et d'une tranche C d'un capital de 250 millions de dollars échéant dans cinq (5) ans), d'un prêt relais d'un montant de 250 millions de dollars pour un (1) mois, d'une facilité à terme relative à la vente d'actifs d'un montant de 1,5 milliards de dollars et d'une facilité à terme d'un capital de 1,2 milliards de dollars échéant dans un (1) an. Finalement, seulement la facilité de crédit à terme de 500 millions de dollars et le prêt relais d'un montant de 250 millions de dollars pour un (1) mois ont été utilisés, puisque la Société a financé le reste de la composante en espèce du prix d'acquisition en disposant de son investissement dans Alimentation Couche-Tard inc. et en émettant des billets non garantis de premier rang par voie de placement privé, le tout tel que décrit ci-dessous.

La Société a complété la vente d'une majorité de son placement dans Alimentation Couche-Tard inc. en octobre 2017, pour un produit net des frais et commissions y afférents de 1,534 milliards de dollars. Les produits de cette vente ont été utilisés pour financer une portion de la composante en espèces du prix d'acquisition payable pour la Transaction. À la suite de cette vente, la Société a mis fin à la facilité à terme relative à la vente d'actifs de 1,5 milliards de dollars.

La Société a complété l'émission de billets non garantis de premier rang par placement privé le 4 décembre 2017 pour un montant total de 1,2 milliards de dollars. Le placement privé était composé de billets non garantis de premier rang série F portant intérêt au taux de 2,68 % échéant le 5 décembre 2022, d'un capital global de 300 millions de dollars (« billets série F »), de billets non garantis de premier rang série G portant intérêt au taux de 3,39 % échéant le 6 décembre 2027 d'un capital global de 450 millions de dollars (« billets série G ») et de billets non garantis de premier rang série H portant intérêt au taux de 4,27 % échéant le 4 décembre 2047 d'un capital global de 450 millions de dollars (« billets série H »). Les billets série F comportent un coupon de 2,68 % et le prix fixé était de 999,95 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, ce qui procurera un rendement effectif de 2,681 % par année, s'ils sont détenus jusqu'à échéance. Les billets série G comportent un coupon de 3,39 % et le prix fixé était de 999,41 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, ce qui procurera un rendement effectif de 3,397 % par année, s'ils sont détenus jusqu'à échéance. Les billets série H comportent un coupon de 4,27 % et le prix fixé était de 998,99 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, ce qui procurera un rendement effectif de 4,276 % par année, s'ils sont détenus jusqu'à échéance. Le produit de cette émission a été utilisé pour financer la portion restante de la composante en espèces du prix d'acquisition payable pour la Transaction. La Société a donc mis fin à la facilité à terme de 1,2 milliards de dollars.

Le 6 décembre 2017, la Société a amendé les termes de la facilité de crédit à terme de 500 millions de dollars afin d'y prévoir une tranche A d'un capital de 100 millions de dollars échéant dans un (1) an, une tranche B d'un capital de 200 millions de dollars échéant dans deux (2) ans et une tranche C d'un capital de 200 millions de dollars échéant dans trois (3) ans. Le 11 mai 2018, la Société a remboursé la totalité de la tranche A d'un montant de 100 millions de dollars et la totalité du prêt relais d'un montant de 250 millions de dollars, et le 11 juin 2018, la Société a remboursé la moitié de la tranche B (soit la somme de 100 millions de dollars). Au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2018, la Société a remboursé le solde de 100 millions de dollars sur la tranche B et la totalité de la tranche C, soit un montant de 200 millions de dollars. Les deux (2) facilités de crédit ont été officiellement résiliées le 10 septembre 2018.

L'endettement financier de la Société au 28 septembre 2019 est composé de :

- la Facilité de crédit d'un montant maximum de 600 millions de dollars;
- billets série B, à un taux nominal fixe de 5,97 % échéant le 15 octobre 2035, d'un montant de 400 millions de dollars;
- billets série C, à un taux nominal fixe de 3,20 % échéant le 1^{er} décembre 2021, d'un montant de 300 millions de dollars;
- billets série D, à un taux nominal fixe de 5,03 % échéant le 1^{er} décembre 2044, d'un montant de 300 millions de dollars ;
- billets série E, à un taux correspondant aux taux des acceptations bancaires à trois (3) mois (CDOR) majoré de 0,57 % échéant le 27 février 2020, d'un montant de 400 millions de dollars ;
- billets série F, à un taux nominal fixe de 2,68 % échéant le 5 décembre 2022, d'un montant de 300 millions de dollars ;
- billets série G, à un taux nominal fixe de 3,39 % échéant le 6 décembre 2027, d'un montant de 450 millions de dollars ; et
- billets série H, à un taux nominal fixe de 4,27 % échéant le 4 décembre 2047, d'un montant de 450 millions de dollars.

Le tableau ci-dessous indique le solde dû en capital à la fin de l'exercice financier eu égard à la Facilité de crédit et aux billets à moyen terme mentionnés ci-dessus.

Financement⁽¹⁾

Type	Échéance	Solde dû en capital au 28 septembre 2019	Solde dû en capital au 29 septembre 2018
Facilité de crédit rotative ⁽²⁾	3 nov. 2024	—	—
Billets (E) à moyen terme (3 ans)	27 févr. 2020	400 millions \$	400 millions \$
Billets (C) à moyen terme (7 ans)	1 déc. 2021	300 millions \$	300 millions \$
Billets (F) à moyen terme (5 ans)	5 déc. 2022	300 millions \$	300 millions \$
Billets (G) à moyen terme (10 ans)	6 déc. 2027	450 millions \$	450 millions \$
Billets (B) à moyen terme (30 ans)	15 oct. 2035	400 millions \$	400 millions \$
Billets (D) à moyen terme (30 ans)	1 déc. 2044	300 millions \$	300 millions \$
Billets (H) à moyen terme (30 ans)	4 déc. 2047	450 millions \$	450 millions \$
TOTAL	—	2 600 millions \$	2 600 millions \$

Notes :

(1) Les montants indiqués dans ce tableau sont arrondis au million près.

(2) Au 29 septembre 2018 et au 28 septembre 2019, la portion non utilisée de la Facilité de crédit était de 600 millions \$.

6.3. Placements antérieurs

Les billets à moyen terme ne sont ni négociés ni cotés sur une bourse reconnue.

7. TITRES ENTIÉRCÉS ET TITRES ASSUJETTIS À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSIION

Titres entiercés (en date du 28 septembre 2019)

Désignation de la catégorie	Nombre de titres entiercés	Pourcentage de la catégorie
Actions ordinaires	482 110	0,2 %

Les actions entiercées sont des actions ordinaires de la Société données en garantie à METRO par des détaillants de METRO. Les actions ainsi entiercées sont conservées, à titre de garantie, par METRO et elles seront libérées et remises à leur propriétaire suivant les conditions de crédit requises ou lorsque celui-ci ne sera plus client de METRO et qu'il n'aura plus aucune dette envers METRO.

8. ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

8.1. Nom, poste et titres détenus

Les nom, occupation et lieu de résidence de chaque administrateur de la Société en date du 12 décembre 2019, de même que la composition des comités des ressources humaines, de régie d'entreprise et de mise en candidature ainsi que d'audit à la date de la présente Notice sont indiqués ci-dessous. Le mandat de chaque administrateur prend fin à la prochaine assemblée annuelle de la Société.

Liste des administrateurs

Nom / Lieu de résidence	Fonction	Principale occupation	Postes occupés durant les cinq (5) dernières années si différents du poste actuel
Maryse Bertrand Westmount, Québec	Administratrice (depuis 2015)	Administratrice de sociétés	Conseillère stratégique et avocate-conseil chez Borden Ladner Gervais s.e.n.c.r.l. (2016 à 2017); Vice-présidente, services immobiliers, services juridiques et avocate-conseil, Radio-Canada (2009 à 2015)
Pierre Boivin Montréal, Québec	Administrateur (depuis 2019)	Président et Chef de la direction, Claridge inc.	—
François J. Coutu Montréal, Québec	Administrateur (depuis 2018)	Administrateur de sociétés	Président, Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. (2007 à 2019)
Michel Coutu Montréal, Québec	Administrateur (depuis 2018)	Président de MMC Investissements Inc.	—
Stephanie Coyles Toronto, Ontario	Administratrice (depuis 2015)	Administratrice de sociétés	Consultante en stratégie, à son compte (2012 à 2017)
Marc DeSerres Montréal, Québec	Administrateur (depuis 2002)	Président de Omer DeSerres inc.	—
Claude Dussault Québec, Québec	Administrateur (depuis 2005)	Président de Placements ACVA inc.	—
Russell Goodman Mont-Tremblant, Québec	Administrateur (depuis 2012)	Administrateur de sociétés	—

Nom / Lieu de résidence	Fonction	Principale occupation	Postes occupés durant les cinq (5) dernières années si différents du poste actuel
Marc Guay Oakville, Ontario	Administrateur (depuis 2016)	Administrateur de sociétés	Président de PepsiCo Canada Aliments inc. (2008 à 2015)
Christian W.E. Haub Greenwich, CT, États-Unis	Administrateur (depuis 2006)	Chef de la direction de The Tengemann Group	Co-chef de la direction, The Tengemann Group. (2012 à 2018)
Eric R. La Flèche Ville Mont-Royal, Québec	Administrateur et président et chef de la direction (depuis 2008)	Président et chef de la direction de la Société	_____
Christine Magee Oakville, Ontario	Administratrice (depuis 2016)	Co-fondatrice et Présidente du conseil de Sleep Country Canada Holdings Inc.	Présidente de Sleep Country Canada Holdings Inc. (1994 à 2014)
Marie-José Nadeau Montréal, Québec	Administratrice (depuis 2000)	Administratrice de sociétés	Présidente, Conseil mondial de l'énergie (2013 à 2016); Vice-présidente exécutive, affaires corporatives et secrétaire générale, Hydro-Québec (1993 à 2015)
Réal Raymond Montréal, Québec	Administrateur et président du conseil (depuis 2008)	Président du conseil d'administration de la Société	Administrateur principal, METRO (2010 à 2015)
Line Rivard Montréal, Québec	Administratrice (depuis 2014)	Administratrice de sociétés	_____

Composition des comités permanents du conseil d'administration

En date du 12 décembre 2019, les comités permanents du conseil d'administration étaient composés des administrateurs suivants :

Comité des ressources humaines	Comité d'audit	Comité de régie d'entreprise et de mise en candidature
Boivin, Pierre DeSerres, Marc ⁽¹⁾ Dussault, Claude (président) Guay, Marc Haub, Christian W.E. Rivard, Line	Bertrand, Maryse Coyles, Stephanie Goodman, Russell (président) Guay, Marc Rivard, Line	Bertrand, Maryse Boivin, Pierre Dussault, Claude Goodman, Russell Magee, Christine Nadeau, Marie-José (présidente) ⁽²⁾

Notes :

(1) M. DeSerres n'est pas candidat à un poste d'administrateur lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui aura lieu le 28 janvier 2020.

(2) Mme Nadeau n'est pas candidate à un poste d'administrateur lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui aura lieu le 28 janvier 2020.

Liste des dirigeants

Les noms, lieu de résidence, poste au sein de METRO et occupation principale au cours des cinq (5) dernières années des membres de la haute direction de la Société en date du 12 décembre 2019 sont indiqués ci-dessous.

Nom et lieu de résidence	Poste actuel	Occupation principale au cours des cinq (5) dernières années si différente du poste actuel
Eric R. La Flèche Ville Mont-Royal, Québec	Président et chef de la direction	_____
François Thibault Beaconsfield, Québec	Vice-président exécutif, chef de la direction financière et trésorier	Vice-président principal, chef de la direction financière et trésorier, METRO (2012 à 2015)
Marc Giroux Ville Mont-Royal, Québec	Vice-président exécutif, chef de la division du Québec et du commerce en ligne	Vice-président principal, bannière Metro, METRO (2016 à 2019); Vice-président, mise en marché et stratégie numérique, METRO (2009-2016)
Carmine Fortino Stoney Creek, Ontario	Vice-président exécutif et chef de la division de l'Ontario et chaîne d'approvisionnement nationale	Vice-président exécutif et chef de la division de l'Ontario, METRO (2014 à 2019)
Alain Champagne Île-Bizard, Québec	Président, Groupe Jean Coutu	Président et directeur général, Optimé International (2016 à 2019); Président, McKesson Canada (2014 à 2016)
Serge Boulanger Candiac, Québec	Vice-président principal, centrale nationale d'achats et marques privées	_____
Martin Allaire Saint-Lambert, Québec	Vice-président, immobilier et ingénierie	_____
Marie-Claude Bacon Brossard, Québec	Vice-présidente, affaires corporatives et communications	Directrice principale, affaires corporatives et communications, METRO (2013 à 2018)
Geneviève Bich Westmount, Québec	Vice-présidente, ressources humaines	_____
Mireille Desjarlais Longueuil, Québec	Vice-présidente, contrôleur corporatif	Contrôleuse, franchisés et Super C, METRO (2006 à 2015)
Éric Legault Laval, Québec	Vice-président, infrastructure technologique	Directeur principal, technologies de l'information, METRO (2011 à 2019)
Frédéric Legault Montréal, Québec	Vice-président, systèmes d'information	Vice-président, systèmes d'information, MEGA Brands Inc. (2013 à 2015)
Gino Plevano Dorval, Québec	Vice-président, stratégie numérique et commerce en ligne	Vice-président, stratégie numérique et loyauté, METRO (2015 à 2017); Directeur principal, stratégie numérique, METRO (2012 à 2015)

Nom et lieu de résidence	Poste actuel	Occupation principale au cours des cinq (5) dernières années si différente du poste actuel
Simon Rivet Brossard, Québec	Vice-président, affaires juridiques et Secrétaire corporatif	_____
Alain Tadros Saint-Bruno-de-Montarville, Québec	Vice-président, marketing	Vice-président, marketing, Québec, METRO (2016 à 2019); Président, Publicis Montréal (2013 à 2016)
Yves Vézina Montréal, Québec	Vice-président national, logistique et distribution	_____

À la connaissance de la Société, les administrateurs de la Société et les membres de la haute direction, en tant que groupe, détiennent ou contrôlent directement ou indirectement 499 890 actions ordinaires de la Société correspondant à 0,20 % des actions émises et en circulation en date du 4 décembre 2019.

8.2. Interdiction d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou dirigeant de la Société, en fonction à la date de la présente Notice, ni aucun actionnaire détenant suffisamment de titres de la Société pour influencer de façon importante sur le contrôle de celle-ci :

- a) est ou a été, au cours des 10 années précédant la date de la présente Notice, administrateur ou chef de la direction ou chef des finances d'une autre société qui :
 - i) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs, qui a été émise pendant que l'administrateur ou le dirigeant agissait en tant qu'administrateur, chef de la direction ou chef des finances, à l'exception de monsieur Christian W.E. Haub qui était président du conseil d'administration de The Great Atlantic & Pacific Tea Company, Inc. dont les actions ont fait l'objet d'une suspension de négociation de la cote du New York Stock Exchange en raison du dépôt d'une demande de protection à l'égard de ses créanciers; ou
 - ii) après la cessation des fonctions de la personne, a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs en raison d'un événement survenu pendant que la personne agissait en tant qu'administrateur, chef de la direction ou chef des finances; ou
- b) est, à la date de la Notice, ou a été, au cours des dix (10) années précédant cette date, administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir l'actif, à l'exception de i) monsieur Christian W.E. Haub qui était président du conseil d'administration de The Great Atlantic & Pacific Tea Company, Inc., laquelle a déposé une demande de protection à l'égard de ses créanciers en 2010; ii) madame Stephanie Coyles qui a été administratrice de Postmedia Network Canada Corp., lorsque cette dernière a complété une restructuration suite à un plan d'arrangement en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* en 2016; et iii) monsieur Marc Guay qui était administrateur de Trusted Health Group inc. jusqu'au 13 mai 2016, et pour laquelle le tribunal a nommé un séquestre le 28 novembre 2016; ou
- c) a, ou une personne morale contrôlée directement ou indirectement par cet administrateur ou dirigeant a, au cours des dix (10) années précédant la date de la Notice, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, et aucun séquestre, séquestre-gérant ou syndic de faillite n'a été nommé pour détenir son actif; ou

- d) s'est vu imposer des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité canadienne en valeurs mobilières, ou a conclu une entente de règlement avec celle-ci; ou
- e) s'est vu imposer toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

8.3. Conflit d'intérêts

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ni aucun dirigeant de la Société ou d'une filiale de celle-ci n'est en conflit d'intérêt réel ou potentiel important avec la Société ou une de ses filiales, à l'exception de la personne suivante : monsieur François J. Coutu, administrateur de la Société et ancien président de Groupe Jean Coutu, entretient une relation d'affaire avec le Groupe Jean Coutu, soit celle de client à grossiste, puisqu'il est pharmacien propriétaire franchisé de pharmacies *PJC*. Cette relation n'a aucune incidence importante sur la Société et est conclue dans le cours normal des affaires de la Société, selon les mêmes modalités que celles applicables aux autres pharmaciens propriétaires franchisés de Groupe Jean Coutu.

9. POURSUITES

La Société est impliquée dans diverses réclamations et poursuites dans le cadre de ses affaires régulières. Bien que l'issue de ces réclamations et poursuites soit imprévisible et que nous ne puissions estimer le montant d'une perte ou son importance, le cas échéant, susceptible de découler de ces poursuites, la direction estime* que, selon l'information dont elle dispose actuellement, le règlement de ces réclamations et de ces poursuites (lesquelles, dans certains cas, sont assujetties aux franchises applicables aux termes de couvertures d'assurance) n'aura pas* d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société ou ses résultats des bénéfices consolidés.

En mai 2019, deux (2) demandes d'autorisation de recours collectifs liées aux opioïdes ont été déposées en Ontario et au Québec contre un important groupe de défendeurs dont une filiale de la Société, Pro Doc Ltée. Les allégations formulées dans ces demandes d'autorisation de recours collectifs sont similaires à celles formulées dans la demande d'autorisation de recours collectif déposée en août 2018 par la province de la Colombie-Britannique contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont des filiales de la Société, Pro Doc Limitée et Le Groupe Jean Coutu (PJC) Inc. Ces recours collectifs proposés portent notamment sur des allégations d'infractions à la *Loi sur la concurrence*, de représentations frauduleuses et inexactes, d'absence d'information ainsi que de négligence. La province de la Colombie-Britannique réclame au nom du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux un montant (indéterminé) de dommages-intérêts au chapitre des charges qui aurait été engagées dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé qui seraient liés à la dépendance aux opioïdes alors que les recours collectifs proposés en Ontario et au Québec visent le recouvrement de dommages-intérêts au nom des usagers d'opioïdes directement. La Société estime* que ces procédures sont sans fondement et que, dans certains cas, il y a même absence de juridiction. Les filiales de la Société mentionnées ci-dessus contestent donc vigoureusement toutes ces procédures.

En octobre 2017, le Bureau de la concurrence du Canada a débuté une enquête relativement à la fourniture de pain commercial impliquant certains fournisseurs et détaillants canadiens dont la Société. La Société continue de collaborer pleinement avec le Bureau de la concurrence. Des demandes d'actions collectives ont été déposées contre la Société, des fournisseurs et certains détaillants. En se basant sur l'information disponible jusqu'à présent, la Société ne croit* pas qu'elle, ni qu'aucun de ses employés, n'ait enfreint la *Loi sur la concurrence*.

Au cours de l'exercice financier 2016, une demande d'autorisation d'exercer une action collective a été signifiée au Groupe Jean Coutu par Sopropharm, une association constituée en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* dont sont membres certains pharmaciens propriétaires franchisés du Groupe Jean Coutu. La demande vise à faire autoriser l'exercice de l'action collective sous la forme d'un jugement déclaratoire visant, entre autres i) à faire annuler certaines dispositions contractuelles des conventions de franchise type du Groupe Jean Coutu, notamment la clause prévoyant le paiement de redevances sur les ventes de médicaments par les établissements franchisés; ii) à obtenir la restitution de certaines prestations; et iii) à faire réduire certaines obligations contractuelles. Le 1^{er} novembre 2018, la Cour supérieure a autorisé l'exercice de l'action collective, le jugement d'autorisation étant une étape purement procédurale qui ne décide pas du fond du litige. La Société entend* contester

* Consulter la rubrique « Informations prospectives » à la page 1 de la présente Notice.

ce recours au fond. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers annuels consolidés de la Société.

10. PARTIES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Il n'y a aucune partie intéressée dans des opérations importantes.

11. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

La Société de fiducie AST (Canada) agit à titre d'agent des transferts et d'agent chargé de la tenue des registres.

Les registres des transferts des actions ordinaires de la Société sont conservés à Montréal.

12. CONTRATS IMPORTANTS

À l'exception de la convention de regroupement avec le Groupe Jean Coutu qui a été déposée le 6 octobre 2017 sur le profil de la Société sur SEDAR (www.sedar.com), la Société n'est engagée dans aucun contrat important devant faire l'objet d'un dépôt.

13. INTÉRÊT DES EXPERTS

13.1. Nom des experts

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. sont les auditeurs externes de la Société.

13.2. Intérêt des auditeurs externes de la Société

Pour l'exercice financier 2019, le comité d'audit de la Société a obtenu une confirmation écrite de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. confirmant son indépendance et son objectivité par rapport à la Société au sens du code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

14. INFORMATIONS À PROPOS DU COMITÉ D'AUDIT

Les informations requises par les normes réglementaires en regard du comité d'audit se trouvent aux annexes A et B des présentes.

15. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

D'autres informations, dont celles sur la rémunération des administrateurs et des dirigeants, sur les principaux porteurs des titres de la Société, sur les options d'achat d'actions de même que sur la participation d'initiés dans des opérations importantes, le cas échéant, sont contenues dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société datée du 12 décembre 2019 qui a été préparée en vue de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. D'autres renseignements financiers sont compris dans le Rapport de gestion et États financiers consolidés 2019 apparaissant dans le Rapport Annuel 2019 de la Société.

Ces documents sont mis à la disposition du public aux conditions prévues par la loi et peuvent être obtenus en s'adressant au service de la finance du siège social de la Société, 11011, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal (Québec) H1C 1V6 ou en consultant le site Internet de la Société (www.corpo.metro.ca).

Des renseignements complémentaires concernant la Société sont aussi disponibles sur le site Internet corporatif de la Société (www.corpo.metro.ca) ainsi que sur SEDAR (www.sedar.com).

La Société fournira à toute personne ou à toute société qui en fera la demande à son secrétaire corporatif,

- a) lorsque les titres de la Société font l'objet d'un placement au moyen d'un prospectus simplifié provisoire ou d'un prospectus simplifié :
 - i) un exemplaire de la Notice de la Société et un exemplaire de tout document ou des pages pertinentes de tout document qui sont intégrés par renvoi dans la Notice;
 - ii) un exemplaire des états financiers consolidés de la Société pour son dernier exercice financier pour lequel des états financiers ont été déposés, le rapport des auditeurs externes sur ces états financiers et un exemplaire des derniers états financiers intermédiaires que la Société a déposés, le cas échéant, pour toute période postérieure à son dernier exercice financier;
 - iii) un exemplaire de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société concernant sa dernière assemblée générale annuelle à laquelle il y a eu élection d'administrateurs, ou un exemplaire de tout document annuel déposé à la place de cette circulaire d'information, selon ce qui sera approprié;
 - iv) un exemplaire de tout autre document intégré par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire ou dans le prospectus simplifié et que la Société n'est pas tenue de fournir en vertu des sous-alinéas i), ii) ou iii);
- b) à tout autre moment, un exemplaire de tout document mentionné aux sous-alinéas a) i), ii) et iii) pour lequel la Société pourra exiger des frais raisonnables si la demande est faite par une personne ou une société qui n'est pas porteur de titres de la Société.

ANNEXE A – INFORMATIONS À PROPOS DU COMITÉ D'AUDIT

Mandat du Comité d'audit

Le mandat du comité d'audit, approuvé par le conseil d'administration, est joint à l'Annexe B de la présente Notice.

Composition du Comité d'audit, formation et expérience de ses membres

Le comité d'audit était composé, à la fin de l'exercice financier 20192018, des administrateurs indépendants suivants : Maryse Bertrand, Stephanie Coyles, Line Rivard, Russell Goodman (président) et Marc Guay.

Chacun des membres actuels possède une formation et une expérience pertinentes et des compétences financières requises à l'exercice de ses fonctions au comité d'audit.

- Russell Goodman est un comptable professionnel agréé qui a acquis son expérience en agissant à titre d'associé de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. pendant une période de 24 ans. Monsieur Goodman est également administrateur et président du comité d'audit de Les Vêtements de Sport Gildan inc. et de Northland Power inc. Il a aussi été administrateur et président du comité d'audit de Whistler Blackcomb Holdings Inc.
- Maryse Bertrand est membre du comité d'audit de la Banque Nationale du Canada et Les Vêtements de Sport Gildan inc., et est membre du comité de placements et de risques d'Investissements PSP. Elle a été conseillère stratégique chez Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., s.r.l. dans les domaines de gestion des risques et de la gouvernance et détient une maîtrise en gestion du risque.
- Stephanie Coyles a acquis son expérience alors qu'elle agissait à titre de vice-présidente principale et chef de la direction stratégique de LoyaltyOne Co. qui rapportait ses résultats selon les Normes internationales d'informations financières (« IFRS »). Elle est aussi membre du comité d'audit de la Financière Sun Life inc. et de la Compagnie de la Baie d'Hudson.
- Marc Guay a occupé la fonction de président pendant une période de 15 ans, soit tout d'abord au sein de Frito Lay Canada Inc. et ensuite au sein de PepsiCo Foods Canada Inc. Monsieur Guay est également membre des comités d'audit de Boston Pizza Royalties Income Fund et de Boston Pizza GP inc., lequel agit à titre d'associé commandité de Boston Pizza Royalties Income Fund, soit l'administrateur de Boston Pizza Royalties Limited Partnership.
- Line Rivard a occupé, pendant plus de 20 ans diverses fonctions auprès de BMO Marché des Capitaux dont celle de vice-présidente et directrice générale, services aux sociétés - Montréal. Madame Rivard siège également au conseil d'administration de Ivanhoé Cambridge inc. et est présidente de son comité d'investissement ainsi que membre de son comité d'audit. Elle a aussi agi à titre de Conseillère spéciale du Gouverneur de la Banque du Canada.

Politiques et procédures d'approbation préalable

Le comité d'audit a approuvé la « Politique concernant l'approbation préalable des services d'audit et des services autres que d'audit » dont les principales composantes sont décrites ci-dessous.

Les Auditeurs sont nommés pour l'audit des états financiers consolidés annuels de la Société. Les Auditeurs peuvent aussi être mandatés pour des services liés à l'audit, des services de fiscalité et des services autres que ceux qui sont liés à l'audit, seulement si ces services ne soulèvent pas de difficulté au chapitre de leur indépendance.

Le comité d'audit, qui examine notamment la qualité du travail des Auditeurs, doit approuver au préalable tous les services que les Auditeurs de la Société pourraient rendre à la Société et à ses filiales. Sur une base annuelle, ledit comité examine et approuve au préalable le détail des services pouvant être fournis par les Auditeurs et les niveaux d'honoraires afférents. Tout type de services qui n'a pas déjà reçu l'approbation de ce comité doit être spécifiquement approuvé par le comité au préalable s'il doit être fourni par les Auditeurs. Il en est de même si le service offert dépasse le niveau d'honoraires approuvé au préalable. Le comité d'audit a délégué à son président le pouvoir d'approuver au préalable les services n'ayant pas déjà été approuvés spécifiquement. Toutefois, le président du comité doit communiquer à la prochaine assemblée du comité toute décision d'approbation.

Sur une base trimestrielle, le comité d'audit examine l'état des approbations préalables de tout service autre que les services d'audit que les Auditeurs ont été sollicités de fournir ou qu'ils pourraient être sollicités de fournir au cours du prochain trimestre.

Politique concernant les plaintes relatives à la comptabilité, aux contrôles ou à l'audit

Le comité d'audit a approuvé une politique permettant à quiconque, y compris les salariés de la Société, sous le couvert de l'anonymat, de

porter plainte à propos d'actes illicites (fraude, vol, vandalisme, harcèlement, intimidation, pratiques douteuses, y compris les pratiques douteuses concernant la comptabilité, les contrôles comptables ou l'audit) liés aux activités de la Société. Les plaintes peuvent être soumises par téléphone, par courrier électronique, par l'entreprise d'une plateforme web ou par courrier. Toute plainte reçue en rapport avec les pratiques douteuses concernant la comptabilité, les contrôles comptables ou l'audit sera acheminée directement au Directeur principal, audit interne qui sera chargé d'analyser la plainte et au besoin de procéder à une enquête. Le comité sera informé à chacune de ses assemblées des plaintes reçues, des résultats de l'enquête et, s'il y a lieu, des correctifs à mettre en place ou encore du fait qu'il n'y a eu aucune plainte déposée. Les plaintes qui ne sont pas liées aux pratiques douteuses concernant la comptabilité, les contrôles comptables ou l'audit seront évaluées par le Directeur, sécurité et résilience de la Société et seront référées aux unités responsables appropriées. Un rapport portant sur ces types de plaintes est fait à chaque réunion du comité des ressources humaines.

Le texte intégral de la politique concernant les plaintes de la Société se retrouve sur le site Internet corporatif de la Société (www.corpo.metro.ca). Le comité d'audit a approuvé une politique permettant à quiconque, y compris les salariés de la Société, sous le couvert de l'anonymat, de porter plainte à propos de la comptabilité, des contrôles comptables ou de l'audit de la Société. Toute plainte reçue conformément à la politique sera acheminée directement au Directeur principal, audit interne qui sera chargé d'analyser la plainte et au besoin de procéder à une enquête. Le comité sera informé à chacune de ses assemblées des plaintes reçues, des résultats de l'enquête et, s'il y a lieu, des correctifs à mettre en place ou encore du fait qu'il n'y a eu aucune plainte déposée.

Le texte intégral de la politique de plaintes de la Société se retrouve sur le site Internet corporatif de la Société (www.corpo.metro.ca).

Politique concernant l'embauche d'associés ou de salariés des auditeurs

Le comité d'audit a approuvé une politique relative à l'embauche par la Société de certains candidats à un poste stratégique. Cette politique vise tout associé, salarié ou ancien associé ou salarié des auditeurs actuels ou anciens de la Société qui postule pour un poste permettant à son titulaire d'exercer un pouvoir décisionnel ou d'influencer de façon significative le processus de décision en ce qui concerne la présentation de l'information financière ou l'audit. Notamment, ce candidat ne devra pas avoir été impliqué dans l'audit des états financiers de la Société au cours des 12 mois précédant la date d'embauche et de plus, l'embauche éventuelle de ce candidat ne devra pas nuire à l'indépendance des Auditeurs.

Examen de la qualité du travail des auditeurs

Le comité d'audit a examiné les qualifications, la performance et l'indépendance des Auditeurs et a reçu confirmation que les Auditeurs sont inscrits auprès du Conseil canadien sur la reddition de comptes en tant que participant en règle. Le comité d'audit examine à chaque année la qualité du travail des Auditeurs afin de formuler une recommandation éclairée à l'égard de la nomination du cabinet d'audit qui occupera le poste d'auditeurs externes de la Société.

HONORAIRES POUR LES SERVICES DES AUDITEURS

Pour les exercices terminés le 28 septembre 2019 et le 29 septembre 2018, les honoraires suivants ont été facturés par les Auditeurs pour les services d'audit, les services liés à l'audit, les services fiscaux et les autres services fournis par les Auditeurs :

	2019	2018
Honoraires de l'audit	2 139 457 \$	1 987 172 \$
Honoraires pour services liés à l'audit	381 601 \$	310 039 \$
Honoraires pour services fiscaux	154 011 \$	563 566 \$
Autres honoraires	—	—
Total	2 675 069 \$	2 860 777 \$

Les honoraires pour services liés à l'audit sont principalement des honoraires relatifs à des consultations comptables liées à des questions portant sur la comptabilité ou sur la présentation de l'information financière qui ne sont pas classées comme des « services d'audit », sur l'audit des états financiers des régimes de retraite et sur l'exécution de tests informatiques sur les contrôles internes pour la direction.

Les honoraires pour services fiscaux sont principalement des honoraires pour de l'assistance relative aux éléments fiscaux réglementaires qui traitent de déclarations de revenus fédérale et provinciale, de déclarations de taxes de vente et d'accise, des honoraires relatifs à de la consultation en regard de l'incidence de certaines opérations précises en fiscalité, douanes ou taxes de vente ainsi que de l'assistance relative aux audits fiscaux des gouvernements concernant l'impôt fédéral et provincial, la taxe de vente, les douanes et les retenues à la source.

ANNEXE B - MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

1. Objectifs du Comité et étendue générale des responsabilités des divers intervenants

- 1.1. Les objectifs du Comité sont de revoir la pertinence et l'efficacité des gestes posés par les différents intervenants afin de s'acquitter de leurs responsabilités décrites aux présentes et d'aider le conseil d'administration de la Société dans son rôle de surveillance :
 - 1.1.1. de l'intégrité des états financiers de la Société;
 - 1.1.2. des compétences et de l'indépendance de l'auditeur interne et de l'auditeur externe;
 - 1.1.3. du rendement de la fonction d'audit interne et d'audit externe de la Société;
 - 1.1.4. de l'efficacité des contrôles internes;
 - 1.1.5. de la conformité aux exigences légales et réglementaires par la Société; et
 - 1.1.6. de l'identification des risques importants pouvant affecter la Société et la mise en place des mesures appropriées permettant la gestion de ces risques.
- 1.2. La direction est responsable:
 - 1.2.1. de la préparation, de la présentation et de l'intégrité des états financiers de la Société et du maintien de principes et conventions comptables appropriés ainsi que de contrôle interne en vue d'assurer la conformité aux normes comptables et aux lois et règlements applicables; et
 - 1.2.2. d'identifier les risques importants et mettre en place des mesures appropriées permettant la gestion de ces risques.
- 1.3. L'auditeur externe est responsable de l'audit des états financiers annuels de la Société et de l'examen des états financiers intermédiaires.
- 1.4. L'auditeur interne est responsable d'évaluer, par une approche systématique et méthodique, les processus de gestion des risques et de contrôle de la Société ainsi que de faire des propositions pour renforcer leur efficacité.

2. Portée du mandat

Les responsabilités du Comité d'audit s'étendent à Metro inc., ses filiales et leurs divisions. Dans le présent mandat, le mot « Société » réfère à Metro inc., ses filiales et leurs divisions.

3. Composition et organisation

- 3.1. Le Comité est composé d'au moins 3 et d'au plus 6 membres du Conseil d'administration qui sont tous des administrateurs indépendants. Tous les membres doivent posséder des compétences financières.
- 3.2. En tout temps, le Comité peut communiquer directement avec l'auditeur externe, l'auditeur interne ou la direction de la Société.

4. Responsabilités spécifiques

Le Comité d'audit doit informer périodiquement le Conseil d'administration de ses activités et lui fait part de ses recommandations.

4.1. Information financière

- 4.1.1. Le Comité examine, avant qu'ils ne soient publiés, les états financiers intermédiaires et annuels audités, les rapports de gestion, la fiche de l'investisseur ainsi que tous les communiqués de presse relatifs aux états financiers.
- 4.1.2. Le Comité revoit avec la direction de la Société et l'auditeur externe les conventions comptables et leur justification ainsi que les estimations effectuées par la direction pouvant avoir un impact important sur la situation financière.
- 4.1.3. Le Comité s'assure que des procédures adéquates existent afin d'examiner la communication au public, par la Société, de l'information extraite ou dérivée de ses états financiers, autre que l'information prévue au paragraphe 4.1.1 des présentes, et révise périodiquement l'adéquation de ces procédures.
- 4.1.4. Le Comité examine, avant qu'ils ne soient publiés, tous les prospectus se rapportant à l'émission de titres par la Société ainsi que la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

4.2. Contrôle interne

- 4.2.1. Le Comité s'assure que la direction de la Société a mis en place des mécanismes pour se conformer à la réglementation à l'égard du contrôle interne et du processus de communication de l'information financière.
- 4.2.2. À chaque trimestre et à chaque exercice financier, le Comité revoit avec la direction de la Société les conclusions des travaux qui appuient les lettres d'attestation qui doivent être déposées auprès des autorités.
- 4.2.3. Le Comité revoit avec la direction de la Société les déficiences significatives et les faiblesses importantes identifiées à l'égard du contrôle interne et du processus de communication de l'information financière ainsi que l'existence de fraude et les correctifs mis en place.

4.3. Audit interne

- 4.3.1. Le Comité supervise et approuve la nomination, le remplacement, la réaffectation ou la démission du premier directeur du service de l'audit interne et revoit le mandat, le plan d'audit annuel et les ressources de la fonction d'audit interne.
- 4.3.2. Le Comité rencontre le premier directeur du service de l'audit interne afin d'examiner les résultats des activités de l'audit interne, y compris les questions d'importance portées à l'attention de la direction par la fonction d'audit interne et les réponses de la direction ou les correctifs apportés par celle-ci.
- 4.3.3. Le Comité revoit le rendement, le degré d'indépendance et l'objectivité de la fonction d'audit interne ainsi que la pertinence du processus de l'audit interne.
- 4.3.4. Le Comité examine avec le premier directeur du service de l'audit interne toutes les questions qui peuvent être soulevées par ce dernier, y compris les difficultés rencontrées par la fonction d'audit interne, comme l'étendue de l'audit, l'accès à l'information et la restriction des effectifs.
- 4.3.5. Le Comité s'assure de l'efficacité de la coordination entre l'audit interne et l'audit externe.

4.4. Audit externe

- 4.4.1. Le Comité détient le pouvoir et la responsabilité de recommander au Conseil d'administration: i) la nomination ainsi que la révocation de tout cabinet d'experts-comptables engagé pour établir ou délivrer un rapport d'audit ou rendre d'autres services de vérification, d'examen ou d'attestation (collectivement « l'auditeur externe »); et (ii) la rémunération de tout auditeur externe.
- 4.4.2. L'auditeur externe communique directement avec le Comité. Le Comité prend connaissance des rapports de l'auditeur externe qui lui sont directement transmis. Le Comité surveille également l'ensemble des travaux effectués par l'auditeur externe, ses plans d'audit et les résultats de ses audits.
- 4.4.3. Le Comité discute avec l'auditeur externe, par le biais de rencontres, des problèmes rencontrés au cours de l'audit, notamment l'existence, s'il y a lieu, de restrictions imposées par la direction de la Société ou de points de désaccord avec cette dernière au sujet de l'information financière et il voit à ce que ces désaccords soient résolus.
- 4.4.4. Le Comité, ou l'un ou plusieurs de ses membres à qui il en a délégué le pouvoir, approuve au préalable les services non liés à l'audit qui sont confiés à l'auditeur externe. Le Comité peut également adopter des politiques et procédures concernant la pré-approbation de services non liés à l'audit qui sont confiés à l'auditeur externe. Il exerce un suivi sur les honoraires versés à l'égard de ces mandats.
- 4.4.5. Le Comité s'assure que l'auditeur externe a obtenu la coopération des employés et dirigeants de la Société.
- 4.4.6. Le Comité examine la lettre post-audit ou lettre de recommandation de l'auditeur externe ainsi que les réactions de la direction et les suites qu'elle a données concernant les lacunes constatées.
- 4.4.7. Le Comité examine les qualifications, la performance et l'indépendance de l'auditeur externe et il s'assure que le rapport d'audit qui accompagne les états financiers est émis par un cabinet d'audit participant au Conseil canadien sur la reddition de comptes (« CCRC ») et que ce cabinet respecte les sanctions prises et les restrictions émises, le cas échéant, par ledit Conseil. Il tient compte de l'opinion de la direction et de l'auditeur interne de la Société dans l'évaluation des compétences, du rendement et de l'indépendance de l'auditeur externe. Plus particulièrement, le Comité examine à chaque année la qualité du travail de l'auditeur externe en vue de faciliter la formulation d'une recommandation éclairée à l'égard de la nomination du cabinet d'audit qui occupera le poste d'auditeur externe de la Société.

4.4.8. Au moins une fois l'an ou à tout autre moment indiqué ci-dessous, l'auditeur externe: i) fait rapport au Comité quant aux procédés internes de contrôle de qualité qu'il a mis en œuvre; ii) fait rapport au Comité quant à l'examen interne de la qualité du travail des membres du cabinet impliqués dans l'audit de la Société; iii) fait rapport au Comité quant à son inscription comme participant au CCRC et à son autorisation d'effectuer l'audit externe d'émetteurs assujettis canadiens; et iv) remet aux membres du Comité en temps opportun tout rapport, avis, information et constatation émanant du CCRC qu'il peut ou doit remettre au Comité, notamment tout rapport public annuel sur la qualité des audits réalisés par les cabinets d'experts-comptables et toute constatation importante faite dans le cadre d'une inspection du dossier d'audit de la Société, et en discute le contenu avec les membres du Comité.

4.4.9. Le Comité examine et approuve la politique d'embauche de la Société concernant les associés (actuels et anciens) et les employés (actuels et anciens) de l'auditeur externe (actuel et ancien).

4.5. Divers

4.5.1. Le Comité met en place des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes ou l'audit et visant la confidentialité et la protection de l'anonymat des personnes qui pourraient déposer de telles plaintes.

4.5.2. Le Comité a l'autorité d'engager tout conseiller qu'il juge nécessaire, afin de l'aider dans l'exercice de ses fonctions, ainsi que pour fixer sa rémunération et obtenir les fonds nécessaires de la Société pour payer ces honoraires.

4.5.3. Le Comité analyse les conditions entourant les départs ou nominations du membre de la direction responsable des finances et de tout autre cadre financier important qui participe au processus de l'information financière.

4.6. Conformité aux exigences légales et réglementaires

Le Comité passe en revue les rapports qui peuvent lui être fournis de temps à autre quant à toute question légale ou réglementaire importante pouvant avoir un impact significatif sur les affaires de la Société.

4.7. Gestion des risques

4.7.1. Le Comité passe en revue les risques importants identifiés par la direction de la Société. Il examine l'efficacité des mesures prises afin de gérer ces risques en questionnant la direction de la Société sur la façon dont les risques sont gérés et en obtenant l'avis de la direction sur le degré d'intégrité des systèmes de gestion des risques et sur les seuils acceptables.

4.7.2. Le Comité examine régulièrement les politiques de gestion des risques importants recommandées par la direction de la Société et il obtient régulièrement de la direction de la Société l'assurance raisonnable que les politiques de gestion des risques de la Société visant les risques importants sont respectées. Le Comité passe en revue également les rapports qui lui sont présentés à propos des risques importants incluant notamment ceux sur les activités de couverture financière et ceux sur l'environnement.